

**CONVENTION RELATIVE AU DISPOSITIF D'HEBERGEMENT D'URGENCE  
EN LOGEMENTS DE TRANSITION  
POUR L'ANNEE 2021**

**ENTRE**

**La Collectivité de Corse**, représentée par le Président du Conseil exécutif de Corse,

***D'une part,***

**ET**

**La Fédération des Associations Laïques et d'Education Populaire, la « FALEP », située Immeuble Le Louisiane Bâtiment A CS 30027 20181 Ajaccio cedex 1, n° SIRET 306 663 717 00222**, représentée par sa Présidente Mme Hélène DUBREUIL-VECCHI,

***D'autre part,***

- VU** les articles 115-1 à 115-5 du chapitre 5 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatifs à la Lutte contre la Pauvreté et les Exclusions,
- VU** l'article L. 851-1 du code de la sécurité sociale,
- VU** la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 relative à la mise en œuvre du droit au logement modifiée,
- VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 portant création du Fonds de Solidarité pour le Logement, et notamment son article 65,
- VU** l'arrêté n° 16-1762 du 13 septembre 2016 portant approbation du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2016-2021 du Département de la Corse-du-Sud,
- VU** la délibération n° 17/076 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mars 2017 approuvant le Plan de lutte contre la précarité,
- VU** la délibération n° 21/ AC de l'Assemblée de Corse du 2021 approuvant les conventions relatives au financement des dispositifs hébergement d'urgence et Allocation Logement Temporaire sur les territoires d'Aiacciu et de Portivechju et autorisant le Président du Conseil exécutif de Corse à signer lesdites conventions,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT**

**ARTICLE 1 : *Objet de la convention***

La présente convention définit les modalités selon lesquelles la Collectivité de Corse participe au financement du dispositif d'allocation logement temporaire (ALT) confié à la FALEP.

La contribution de la Collectivité de Corse intervient en complément de l'aide prévue par l'article L. 851-1 du Code de la sécurité sociale selon lequel les associations à

but non lucratif, dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées, peuvent bénéficier d'un financement de l'Etat pour loger à titre transitoire des personnes défavorisées.

### **ARTICLE 2** : *Objectifs de la prestation*

La prestation est proposée sur les territoires d'Aiacciu et de Portivechju.

La FALEP s'engage à louer des logements auprès de bailleurs privés et publics, afin de proposer 52 places destinées à accueillir des personnes ou familles défavorisées se trouvant sans domicile, ou nécessitant un hébergement temporaire.

Ce dispositif peut être complété par la location d'une chambre d'hôtel pendant plusieurs mois.

La prestation n'est pas destinée au public suivant :

- mère isolée avec enfant(s) âgé(s) de moins de 3 ans dont l'hébergement est financé par la Collectivité de Corse dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance.

L'orientation sur ce dispositif est effectuée par le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO).

La FALEP assure l'accompagnement social des ménages pendant la durée de l'hébergement.

### **ARTICLE 3** : *Rémunération du prestataire*

La Collectivité de Corse met à disposition de la FALEP des crédits d'un montant maximum de **54 000 €** permettant la réalisation de la prestation d'hébergement d'urgence en logements transitoires pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Le règlement s'effectuera de la façon suivante :

- un acompte d'un montant de **27 000 €** sera versé à la signature de la convention,
- le solde de la participation, soit **27 000 €**, sera réglé sur production du bilan financier de la prestation (comptabilité analytique) au titre de l'exercice 2021, visé par le comptable et approuvé par l'assemblée compétente, tel que prévu aux statuts de l'association, et du bilan d'activité de l'exercice 2020 faisant état des résultats, au regard des objectifs visés à l'article 2.

Dans le cas où le compte de résultat fait apparaître un déficit ou un excédent, la FALEP présentera un rapport où seront déclinées :

- en cas d'excédent, la réaffectation du résultat et en fonction des motivations évoquées, la Collectivité de Corse se réserve le droit de diminuer le versement du solde à concurrence de l'excédent réalisé.
- en cas de déficit, la ou les mesures que la FALEP entendra mettre en place pour retrouver l'équilibre des comptes.

Le bilan financier et le bilan d'activité devront être adressés à M. le Président du Conseil exécutif de Corse en deux exemplaires originaux, et dûment signés par les personnes habilitées à cet effet, avant le **30 juin 2022**.

Ils devront comporter les éléments suivants :

Pour le bilan financier :

- liste des co financeurs de la prestation, et montant alloué par chacun d'entre eux,
- recettes perçues au titre de la participation financière demandée aux ménages hébergés,
- liste nominative et temps de travail du personnel affecté à la prestation,
- détail de l'ensemble des charges.

Pour le bilan d'activité :

- liste nominative des personnes hébergées,
- durée d'hébergement pour chaque ménage,
- nombre et type de logements mis à disposition,
- copie des contrats de location conclus par la FALEP,
- indicateurs relatifs aux personnes hébergées (classe d'âge, composition familiale, situation socioprofessionnelle ...),
- nature des difficultés rencontrées,
- orientations vers d'autres dispositifs d'aide sociale (bons alimentaires ...),
- type d'accompagnement proposé,
- nombre de personnes relogées (sorties dispositif).

La FALEP s'engage à fournir à la direction générale adjointe en charge des affaires sociales et sanitaires de la Collectivité de Corse, sur demande et à tout moment, d'autres éléments nécessaires à l'évaluation de la prestation.

#### **ARTICLE 4 : Communication**

Aucune publication ou communication des bilans relatifs aux missions visées par la présente convention ne peut être effectuée, sauf auprès des autres partenaires financeurs, sans l'accord préalable de la Collectivité de Corse.

Le contractant ainsi que toutes personnes impliquées dans la réalisation des actions, sont tenus au secret professionnel pour tout ce qui a trait aux renseignements et documents qu'ils ont pu recueillir au cours de leurs travaux.

#### **ARTICLE 5 : Contrôle de la mission**

La Collectivité de Corse se réserve le droit d'exercer tout contrôle sur pièces et sur place auprès de la FALEP qu'elle estimera utile dans le cadre de la présente convention. A ce titre, les services de la Collectivité de Corse peuvent faire appel en tant que de besoin à toute personne ou organisme qualifiés.

Le prestataire s'engage donc à mettre à la disposition de la Collectivité de Corse tout document comptable, financier, administratif et pédagogique, et à faciliter le contrôle de la structure et de l'évolution de la prestation financée.

#### **ARTICLE 6 : Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021.

**ARTICLE 7 : Dénonciation de la convention**

La présente convention prendra fin dans l'un ou l'autre cas suivant :

- Dénonciation par un des signataires avant son terme en précisant les motifs,
- Non-respect des termes de la présente convention.

La résiliation prendra effet à l'expiration d'un délai de deux mois suivant la signification par lettre recommandée avec accusé de réception.

La convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties. Elle peut également être résiliée d'un commun accord entre les parties.

Avant la prise de décision, il est convenu d'un dialogue entre les parties sur la situation constatée, les voies et moyens pour y remédier.

**ARTICLE 8 : Litige**

Tout litige dans l'exécution de la présente convention fera l'objet, à défaut d'accord amiable, d'un recours devant le Tribunal administratif de Bastia - Villa Montepiano, 20407 BASTIA CEDEX.

**Ajacciu, le**

**Le Président du Conseil exécutif de Corse**

**La Présidente de la FALEP**

**CONVENTION RELATIVE AU DISPOSITIF  
D'HEBERGEMENT D'URGENCE  
POUR L'ANNEE 2021**

**ENTRE**

**La Collectivité de Corse**, représentée par le Président du Conseil exécutif de Corse,

***D'une part,***

**ET**

**La Fédération des Associations Laïques et d'Education Populaire, la « FALEP », située Immeuble Le Louisiane Bâtiment A CS 30027 20181 Ajaccio cedex 1, n° SIRET 306 663 717 00222**, représentée par sa Présidente Mme Hélène DUBREUIL-VECCHI,

***D'autre part,***

- VU** les articles 115-1 à 115-5 du chapitre 5 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatifs à la Lutte contre la Pauvreté et les Exclusions,
- VU** l'article L 851-1 du Code de la Sécurité Sociale,
- VU** la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 relative à la mise en œuvre du droit au logement, modifiée par l'article 33 de la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998,
- VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 portant création du Fonds de Solidarité pour le Logement, et notamment son article 65,
- VU** l'arrêté n° 16-1762 du 13 septembre 2016 portant approbation du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2016-2021 du Département de la Corse-du-Sud,
- VU** la délibération n° 17/076 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mars 2017 approuvant le Plan de lutte contre la précarité,
- VU** la délibération n° 21/ AC de l'Assemblée de Corse du 2021 approuvant les conventions relatives au financement des dispositifs hébergement d'urgence et Allocation Logement Temporaire sur les territoires d'Aiacciu et de Portivechju et autorisant le Président du Conseil exécutif de Corse à signer lesdites conventions,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT**

**ARTICLE 1 : Objet de la convention**

La présente convention définit les modalités selon lesquelles la Collectivité de Corse participe au financement de l'accompagnement social réalisé dans le cadre de la prestation dite d'« hébergement d'urgence » mise en œuvre par la FALEP.

## **ARTICLE 2** : Objectifs de la prestation

La prestation répond à des situations d'urgence, et a pour objectif la mise à l'abri de ménages sans domicile par le biais d'un hébergement en hôtel.

Dans ce cadre, la FALEP s'engage à :

- offrir un premier accueil, par un travailleur social, afin de réaliser un diagnostic de la situation des personnes et de leurs besoins
- proposer une mise à l'abri immédiate dans les situations d'urgence
- assurer une orientation vers un hébergement adapté en fonction de la situation des personnes et des possibilités du réseau partenarial
- organiser la sortie du dispositif en mettant en place un accompagnement social personnalisé (ouverture de droits, lien avec le réseau partenarial, orientation vers un autre dispositif d'hébergement, accompagnement dans un processus d'insertion)

La FALEP assure l'accompagnement social de ces ménages pendant la durée de l'hébergement.

La prestation est proposée sur les territoires d'Aiacciu et de Portivechju.

La prestation n'est pas destinée au public suivant :

- mère isolée avec enfant(s) âgé(s) de moins de 3 ans dont l'hébergement est financé par les services de l'aide sociale à l'enfance de la Collectivité de Corse.

## **ARTICLE 3** : Rémunération du prestataire

La Collectivité de Corse met à disposition de la FALEP des crédits d'un montant maximum de **84 046 €** permettant la réalisation de la prestation d'hébergement d'urgence en nuitées d'hôtel pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Le règlement s'effectuera de la façon suivante :

- un acompte d'un montant de **42 023 €** sera versé à la signature de la convention,
- le solde de la participation, soit **42 023 €**, sera réglé sur production d'un bilan financier de la prestation (comptabilité analytique) au titre de l'exercice 2021, visé par le comptable et approuvé par l'assemblée compétente, tel que prévu aux statuts de l'association, et d'un bilan d'activité de l'exercice 2021 faisant état des résultats, au regard des objectifs visés à l'article 2.

Dans le cas où le compte de résultat fait apparaître un déficit ou un excédent, la FALEP présentera un rapport où seront déclinées :

- En cas d'excédent, la réaffectation du résultat et en fonction des motivations évoquées, la Collectivité de Corse se réserve le droit de diminuer le versement du solde à concurrence de l'excédent réalisé.
- En cas de déficit, la ou les mesures qu'elle entendra mettre en place pour retrouver l'équilibre des comptes.

Le bilan financier et le bilan d'activité devront être adressés à M. le Président du Conseil exécutif de Corse en deux exemplaires originaux, et dûment signés par les personnes habilitées à cet effet, **avant le 30 juin 2022**.

Ils devront comporter les éléments suivants :

Pour le bilan financier :

- liste des co financeurs de la prestation, et montant alloué par chacun d'entre eux,
- liste nominative et temps de travail du personnel affecté à la prestation,
- détail de l'ensemble des charges.

Pour le bilan d'activité :

- liste nominative des personnes hébergées,
- type et durée d'hébergement pour chaque ménage,
- nombre de nuitées d'hôtel,
- indicateurs relatifs aux personnes hébergées (classe d'âge, composition familiale, situation socioprofessionnelle ...),
- nature des difficultés rencontrées,
- orientations vers d'autres dispositifs d'aide sociale (bons alimentaires ...),
- type d'accompagnement proposé,
- nombre de personnes relogées (sorties dispositif).

La FALEP s'engage à fournir à la direction générale adjointe en charge des affaires sociales et sanitaires de la Collectivité de Corse, sur demande et à tout moment, d'autres éléments nécessaires à l'évaluation de la prestation.

#### **ARTICLE 4 : Communication**

Aucune publication ou communication des bilans relatifs aux missions visées par la présente convention ne peut être effectuée, sauf auprès des autres partenaires financeurs, sans l'accord préalable de la Collectivité de Corse.

Le contractant ainsi que toutes personnes impliquées dans la réalisation des actions, sont tenus au secret professionnel pour tout ce qui a trait aux renseignements et documents qu'ils ont pu recueillir au cours de leurs travaux.

#### **ARTICLE 5 : Contrôle de la mission**

La Collectivité de Corse se réserve le droit d'exercer tout contrôle sur pièces et sur place auprès de la FALEP qu'elle estimera utile dans le cadre de la présente convention. A ce titre, les services de la Collectivité de Corse peuvent faire appel en tant que de besoin à toute personne ou organisme qualifiés.

Le prestataire s'engage donc à mettre à la disposition de la Collectivité de Corse tout document comptable, financier, administratif et pédagogique, et à faciliter le contrôle de la structure et de l'évolution de la prestation financée.

#### **ARTICLE 6 : Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021.

**ARTICLE 7 : Litige**

Tout litige dans l'exécution de la présente convention fera l'objet, à défaut d'accord amiable, d'un recours devant le Tribunal administratif de Bastia - Villa Montepiano, 20407 BASTIA CEDEX.

**Ajacciu, le**

**Le Président du Conseil exécutif de Corse**

**La Présidente de la FALEP**

# ASSOCIATIONS

## DEMANDE DE SUBVENTION(S)

### Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10  
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_15059.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do)

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent) <input type="checkbox"/> en nature	<input type="checkbox"/> première demande <input checked="" type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input type="checkbox"/> fonctionnement global <input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle <input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère** DDCSPP .....  
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.) .....
- Conseil régional** .....  
Direction/Service .....
- Conseil départemental** .....  
Direction/Service .....
- Commune ou Intercommunalité** .....  
Direction/Service .....
- Établissement public** .....
- Autre (préciser)** .....

ALT 2021 - CDC

# 1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : FEDERATION DES ASSOCIATIONS LAIQUES D'EDUCATION PERMANENTE

Site web : http://www.falep2a-ajaccio.fr

1.2 Numéro Siret : 13 06 66 37 17 00 22 21

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : W 2 A 1 0 0 0 3 3 1 1  
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date | | | | | | | | | |  
Volume : | | | | Folio : | | | | Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social : Im Le Louisiane - Bât A - Rue P. Colonna d'Istria - CS 30027

Code postal : 20081 Commune : AJACCIO Cedex 1

Commune déléguée le cas échéant :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :

Code postal : Commune :

Commune déléguée le cas échéant :

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : DUBREUIL VECCHI Prénom : Hélène Pascale

Fonction : Présidente

Téléphone : 0495214197 Courriel : falepdg@falep2a.org

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : SIMON Prénom : Jean Michel

Fonction : Directeur Général

Téléphone : 0607898487 Courriel : jm.simon@falep-prevention.org

# 2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?  oui  non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	attribué par	en date du :
Aide Sociale à l'enfance	Département de la Corse du Sud	01/01/77
Hébergement social	Etat	01/01/85
Habilitation justice	Etat	01/01/90
Domiciliation administrative	Etat	01/01/08

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?  oui  non

Si oui, date de publication au Journal Officiel : | | | | | | | |

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?  oui  non

### 3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT / FNARS / CNLAPS / FNSF / FAPIL / FENAMEF / FESJ / CRESS / FEHAP

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non  oui  Si oui, lesquelles?

Associations culturelles et sportives - Loi 1901

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

### 4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	46
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	
Nombre total de salariés :	93
dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	78
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents <i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	4150

## 5. Budget<sup>1</sup> de l'association

Année 20.21 ou exercice du 01/01/21..... au 31/12/21.....

Budget supplémentaire -  
demande pluriannuelle

Suppression du budget -  
demande pluriannuelle

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
<b>60 - Achats</b>	187 400	<b>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	193 600
Achats matières et fournitures		<b>73 - Dotations et produits de tarification</b>	
Autres fournitures	187 400	<b>74 - Subventions d'exploitation<sup>2</sup></b>	3 807 646
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	1 139 851
<b>61 - Services extérieurs</b>	507 881		
Locations	426 838		
Entretien et réparation	47 321		
Assurance	20 930	Conseil-s Régional(aux) :	2 260 563
Documentation	12 792		
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	154 212	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	98 440		
Publicité, publication	500		
Déplacements, missions	31 500	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	23 772		
<b>63 - Impôts et taxes</b>	208 847		
Impôts et taxes sur rémunération	158 500		
Autres impôts et taxes	50 347	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
<b>64 - Charges de personnel</b>	2 510 271	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	1 807 720	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	8 000
Charges sociales	639 464	Autres établissements publics	399 232
Autres charges de personnel	63 087	Aides privées (fondation)	
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	384 140	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	1 700
		756. Cotisations	1 700
		758. Dons manuels - Mécénat	
<b>66 - Charges financières</b>		<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	85 092	<b>77 - Produits exceptionnels</b>	
<b>68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées</b>	26 203	<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>	61 100
<b>69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés</b>		<b>79 - Transfert de charges</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>4 064 046</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>4 064 046</b>
<b>Excédent prévisionnel (bénéfice)</b>		<b>Insuffisance prévisionnelle (déficit)</b>	

### CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE<sup>3</sup>

<b>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

<sup>1</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>2</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

<sup>3</sup> Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

Votre demande est adressée à la politique de la ville ?  oui

**Intitulé :**

Mise en œuvre par le CHRS du dispositif ALT sur Ajaccio et Porto Vecchio

**Objectifs :**

- Assurer un diagnostic affiné des situations orientées par le SIAO et offrir un accueil de qualité et une écoute spécialisée.
- Proposer des modalités d'hébergement en diffus s'inscrivant dans la « politique du logement d'abord » favorisant la mixité sociale par la création d'espaces de vie partagés, ouverts et intégrés dans une résidence d'habitation, Assurer un accompagnement de proximité réinscrivant les personnes dans une dynamique d'insertion.

**Description :**

L'ALT s'appuie sur la mobilisation d'habitat privé, constituant des petites unités d'hébergement éclatées. Elles permettent d'accroître la capacité d'accueil en hébergement diffus. Par sa souplesse, il répond à une diversité de publics dont la plupart ne seraient pas pris en charge ailleurs.

L'ALT est souvent une réponse. L'entrée dans le dispositif suppose un préalable d'autonomie financière, la majorité des familles sont en dessous du seuil de pauvreté. Tout est mis en œuvre pour que les personnes recouvrent une autonomie financière et un budget équilibré.

**Bénéficiaires :** caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Les places représentent une complétude de l'offre régionale, permettant une diversification des publics accueillis (couples, couples avec enfants, familles monoparentales, hommes et femmes isolées) en raison de la souplesse même de l'organisation.

Les critères d'accueil sont variables selon le territoire. Familles avec enfants, personnes isolées en état de grande vulnérabilité ou ayant subi des violences, accueil tout public en situation d'urgence sociale.

## 6. Projet - Objet de la demande (suite)

### Territoire :

Grand Ajaccio + Extrême Sud

### Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

Equipe pluridisciplinaire composé d'un personnel qualifié et expérimenté chargé de l'accueil du diagnostic, de la mise en place d'un accompagnement et d'un suivi adapté.

0.50 ETP Éducatrice Spécialisée + 0.25 ETP CIP + 0.50 CESF + 0.0833 ETP Directrice - financement DDCSPP  
57 places affectées au dispositif ALT.

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet		
Salarié		
dont en CDI	3	1
dont en CDD	1	0
dont emplois aidés <sup>4</sup>		
Volontaires (services civiques ...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?

oui  non Si oui, combien (en ETPT) : .....

**Date ou période de réalisation :** du (le) | 0 | 1 | 0 | 1 | 2 | 1 | au | 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 1 |

### Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

L'évaluation réalisée fait l'objet d'un rapport d'activité qualitatif et quantitatif, conformément au cahier des charges et convention.

Des bilans d'étape sont également effectués pour être présentés lors de différentes réunions institutionnelles.

Les indicateurs retenus :

- continuité de l'hébergement et la non remise à la rue des personnes.
- taux d'occupation pour Ajaccio et pour Porto-Vecchio

Les modalités d'évaluations sociales régulières fournissent des repères pour mesurer le chemin parcouru dans l'accompagnement, tout est mis en œuvre pour que les personnes recouvrent une autonomie financière et un budget en équilibre. Cette préparation à l'entrée dans le logement a pour effet de diminuer le temps nécessaire à l'installation dans le nouveau logement. La fluidification des hébergements est un des indicateurs retenus.

<sup>4</sup> Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

6. Budget<sup>5</sup> du projet

Année 2021. ou exercice du 01/01/2021... au 31/12/2021..

Budget supplémentaire -  
projet pluriannuelSuppression du budget -  
projet pluriannuel

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
<b>60 - Achats</b>	36 700	<b>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	23 600
Achats matières et fournitures	28 000	<b>73 - Dotations et produits de tarification</b>	
Autres fournitures	8 700	<b>74 - Subventions d'exploitation<sup>2</sup></b>	210 514
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	156 514
<b>61 - Services extérieurs</b>	134 800		
Locations	127 000		
Entretien et réparation	4 400		
Assurance	3 400	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation		CDC	54 000
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	900	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	500		
Publicité, publication			
Déplacements, missions	400	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres			
<b>63 - Impôts et taxes</b>	3 345		
Impôts et taxes sur rémunération	2 247		
Autres impôts et taxes	1 098	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
<b>64 - Charges de personnel</b>	54 863	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	39 939	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	14 035	Aides privées (fondation)	
Autres charges de personnel	889	Autres établissements publics	
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	6 967	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
<b>66 - Charges financières</b>		<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		<b>77 - Produits exceptionnels</b>	
<b>68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées</b>	1 626	<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>	5 087
<b>69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés</b>		<b>79 - Transfert de charges</b>	
<b>CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET</b>		<b>RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET</b>	
<b>Charges fixes de fonctionnement</b>			
<b>Frais financiers</b>			
<b>Autres</b>			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	239 201	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	239 201
<b>Excédent prévisionnel (bénéfice)</b>		<b>Insuffisance prévisionnelle (déficit)</b>	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE<sup>7</sup>

<b>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
<b>TOTAL</b>	0	<b>TOTAL</b>	0

La subvention sollicitée de .....54000€<sup>5</sup>, objet de la présente demande représente .....22,58%<sup>6</sup> du total des produits du projet  
(montant sollicité/total du budget) x 100.

<sup>5</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>6</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

<sup>7</sup> Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

## 7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) SIMON Jean Michel ..... Directeur Général  
représentant(e) légal(e) de l'association FALEP 2A (par délégation) .....

*Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci<sup>8</sup>.*

### déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives<sup>9</sup>, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la [Charte des engagements réciproques](#) conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)<sup>10</sup> :
  - inférieur ou égal à 500 000 €
  - supérieur à 500 000 €
- demander une subvention de : ..... 54000 € au titre de l'année ou exercice 20.21  
..... € au titre de l'année ou exercice 20....  
..... € au titre de l'année ou exercice 20....  
..... € au titre de l'année ou exercice 20....
- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.  
=> Joindre un RIB

Fait, le 12.mai.2021..... à Ajaccio.....

**FALEP 2A**  
Immeuble le Louisiane BAT A  
Rue Paul Colonna d'Istria - Cs30027  
20181 AJACCIO Cedex 1  
Tél : 04 95 21 41 97 - falepdg@falep2a.org

Signature

Par Délégation,  
Le Directeur Général  
**Jean-Michel SIMON**

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

<sup>8</sup> "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

<sup>9</sup> Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

<sup>10</sup> Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

# ASSOCIATIONS

## DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10  
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_15059.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do)

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent) <input type="checkbox"/> en nature	<input checked="" type="checkbox"/> première demande <input checked="" type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> fonctionnement global <input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle <input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://lannuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère** .....  
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.) .....
- Conseil régional** CDC .....  
Direction/Service Direction de l'Insertion et du Logement .....
- Conseil départemental** .....  
Direction/Service .....
- Commune ou Intercommunalité** .....  
Direction/Service .....
- Établissement public** .....
- Autre (préciser)** .....

# 1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : Fédération des Associations Laïques et d'Éducation Permanente

Site web : <http://www.falep2a-ajaccio.fr/>

1.2 Numéro Siret : 13 10 16 16 16 3 7 1 7 0 0 2 2 2 1

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : W 2 A 1 1 0 0 0 3 3 1 1  
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date | | | | | | | | | |  
Volume : | | | | Folio : | | | | Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social : Im. Le Louisiane - Bât A - Rue P. Colonna d'Istria - CS 30027

Code postal : ..2...0....1...8....1.. Commune : AJACCIO Cedex 1

Commune déléguée le cas échéant : .....

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Commune déléguée le cas échéant : .....

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : DUBREUIL-VECCHI Prénom : Hélène

Fonction : Présidente

Téléphone : ..0...4...9...5...2...1...4...1...9...7.. Courriel : falepdg@falep2a.org

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : SIMON Prénom : Jean Michel

Fonction : Directeur Général

Téléphone : ..0...6...0...7...8...9...8...4...8...7.. Courriel : jm.simon@falep-prevention.org

# 2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?  oui  non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	attribué par	en date du :
Aide Sociale à l'Enfance	Département 2A	01/01/77
Habilitation Justice	Etat	01/01/90
Hébergement Social	Etat	01/01/85
Domiciliation administrative	Etat	01/01/08

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?  oui  non

Si oui, date de publication au Journal Officiel : | | | | | | | |

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?  oui  non

### 3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

La Ligue de l'Enseignement / FNARS / CNLAPS / FNSF / FAPIL / FENAMEF / FESJ / CRESS

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non  oui  Si oui, lesquelles?

Association loi 1901 affiliées

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

### 4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	46
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	0
Nombre total de salariés :	93
dont nombre d'emplois aidés	7
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	78,17
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents <i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	4257

## 5. Budget<sup>1</sup> de l'association

Année 20.21 ou exercice du 01/01/2021.. au 31/12/2021...

Budget supplémentaire -  
demande pluriannuelle

Suppression du budget -  
demande pluriannuelle

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
<b>60 - Achats</b>	230 340	<b>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	193 600
Achats matières et fournitures	42 940	<b>73 - Dotations et produits de tarification</b>	
Autres fournitures	187 400	<b>74 - Subventions d'exploitation<sup>2</sup></b>	3 807 646
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
<b>61 - Services extérieurs</b>	507 881	DDCSPP	1 139 851
Locations	426 838		
Entretien et réparation	47 321		
Assurance	20 930	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation	12 792	CDC	2 260 563
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	111 272	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	55 500		
Publicité, publication	500		
Déplacements, missions	31 500	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	23 772		
<b>63 - Impôts et taxes</b>	208 847		
Impôts et taxes sur rémunération	158 500		
Autres impôts et taxes	50 347	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
<b>64 - Charges de personnel</b>	2 510 271	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	1 807 720	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	8 000
Charges sociales	639 464	Autres établissements publics	399 232
Autres charges de personnel	63 087	Aides privées (fondation)	
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	384 140	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	1 700
		756. Cotisations	1 700
		758. Dons manuels - Mécénat	
<b>66 - Charges financières</b>		<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	85 092	<b>77 - Produits exceptionnels</b>	
<b>68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées</b>	26 203	<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>	61 100
<b>69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés</b>		<b>79 - Transfert de charges</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>4 064 046</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>4 064 046</b>
<b>Excédent prévisionnel (bénéfice)</b>		<b>Insuffisance prévisionnelle (déficit)</b>	

### CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE<sup>3</sup>

<b>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</b>	<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>
860 - Secours en nature	870 - Bénévolat
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	871 - Prestations en nature
862 - Prestations	
864 - Personnel bénévole	875 - Dons en nature
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>
	<b>TOTAL</b>
	<b>0</b>

<sup>1</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>2</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

<sup>3</sup> Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

Votre demande est adressée à la politique de la ville ?  oui

**Intitulé :**

Mise en œuvre par le CHRS de l'Hébergement d'Urgence sur Ajaccio et Porto Vecchio

**Objectifs :**

-Assurer une réactivité dans le traitement de l'urgence à partir d'un diagnostic affiné et offrir un accueil de qualité et une écoute spécialisée.

-Proposer des modalités d'hébergement en diffus s'inscrivant dans la « politique du logement d'abord » favorisant la mixité sociale par la création d'espaces de vie partagés, ouverts et intégrés dans une résidence d'habitation,

Assurer un accompagnement de proximité réinscrivant les personnes dans une dynamique d'insertion.

**Description :**

Ce dispositif s'appuie sur les dispositions légales précisant que : « toute personne et famille sans abri en situation de détresse médicale, psychique, et sociale a accès à tout moment à un dispositif d'hébergement d'urgence ». C'est une réponse adaptée : - en termes de mise à l'abri immédiate, à des situations d'urgence concernant prioritairement des femmes avec enfants et des personnes vulnérables - en termes de poursuite d'hébergement, notamment après l'urgence orientée par les commissions SIAO.

Le traitement de l'urgence est organisé tout au long de l'année par la mobilisation d'un partenariat conventionné avec des hôtels de la ville d'Ajaccio. Sur Porto-Vecchio, en l'absence d'autres dispositifs les nuitées d'hôtel sont renforcées par la location d'un logement dédié.

**Bénéficiaires :** caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Les critères d'accueil sont variables selon le territoire et le dispositif.

Dispositif d'urgence : AJACCIO - accueil de public ne relevant pas de l'abri de nuit : familles avec enfants, personnes en état de grande vulnérabilité ou ayant subi des violences. PORTO-VECCHIO - accueil tout public en situation d'urgence sociale.

## 6. Projet - Objet de la demande (suite)

### Territoire :

Grand Ajaccio + Extrême Sud

### Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

Personnel qualifié et expérimenté chargé de l'accueil du diagnostic, de la mise en place d'un accompagnement et d'un suivi adapté. Dispositif HU = 1 ETP Conseillère en Economie Sociale et Familiale + 0.50 ETP Educatrice Spécialisée - Chef de service éducatif - financement CDC

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet		
Salarié		
dont en CDI	2	1,5
dont en CDD		
dont emplois aidés <sup>4</sup>		
Volontaires (services civiques ...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?

oui  non Si oui, combien (en ETPT) : .....

**Date ou période de réalisation :** du (le) | 0 | 1 | 0 | 1 | 2 | 1 | au | 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 1 |

### Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

L'évaluation réalisée fait l'objet d'un rapport d'activité qualitatif et quantitatif, conformément au cahier des charges et convention.

Des bilans d'étape sont également effectués pour être présentés lors de différentes réunions institutionnelles.

Les indicateurs retenus sont pour l'urgence la continuité de l'hébergement et la non remise à la rue des personnes.

L'affichage de durées d'hébergement avec une moyenne calculée en jours pour Ajaccio et pour Porto-Vecchio

Les modalités d'évaluations sociales régulières fournissent des repères pour mesurer le chemin parcouru dans l'accompagnement vers la sortie d'hôtel.

<sup>4</sup> Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

6. Budget<sup>5</sup> du projet

Année 2021. ou exercice du 01/01/2021... au 31/12/2021...

Budget supplémentaire -  
projet pluriannuelSuppression du budget -  
projet pluriannuel

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
<b>60 - Achats</b>	0	<b>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	
Achats matières et fournitures		<b>73 - Dotations et produits de tarification</b>	
Autres fournitures		<b>74 - Subventions d'exploitation<sup>2</sup></b>	84 046
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
<b>61 - Services extérieurs</b>	0		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation		CDC	84 046
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	1 900	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions	1 900	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres			
<b>63 - Impôts et taxes</b>	6 433		
Impôts et taxes sur rémunération	4 977		
Autres impôts et taxes	1 456	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
<b>64 - Charges de personnel</b>	74 979	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	52 944	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	21 157	Aides privées (fondation)	
Autres charges de personnel	878	Autres établissements publics	
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	2 499	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
<b>66 - Charges financières</b>		<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		<b>77 - Produits exceptionnels</b>	
<b>68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées</b>		<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>	1 765
<b>69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés</b>		<b>79 - Transfert de charges</b>	
<b>CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET</b>		<b>RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET</b>	
<b>Charges fixes de fonctionnement</b>			
<b>Frais financiers</b>			
<b>Autres</b>			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	85 811	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	85 811
<b>Excédent prévisionnel (bénéfice)</b>		<b>Insuffisance prévisionnelle (déficit)</b>	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE<sup>7</sup>

<b>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
<b>TOTAL</b>	0	<b>TOTAL</b>	0

La subvention sollicitée de.....84046€, objet de la présente demande représente .....97.94% du total des produits du projet  
(montant sollicité/total du budget) x 100.

<sup>5</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.<sup>6</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.<sup>7</sup> Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

## 7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) SIMON Jean Michel - Directeur Général .....  
représentant(e) légal(e) de l'association FALEP 2A par délégation .....

*Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci<sup>8</sup>.*

### déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives<sup>9</sup>, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;

- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;

- que l'association respecte les principes et valeurs de la [Charte des engagements réciproques](#) conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;

- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)<sup>10</sup> :

inférieur ou égal à 500 000 €

supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de : ..... 84046 € au titre de l'année ou exercice 20.21  
..... € au titre de l'année ou exercice 20....  
..... € au titre de l'année ou exercice 20....  
..... € au titre de l'année ou exercice 20....

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.  
=> Joindre un RIB

Fait, le 19/05/2021..... à Ajaccio.....

Signature

**Le Directeur Gé ral  
Jean Michel SIM**



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

<sup>8</sup> "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

<sup>9</sup> Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

<sup>10</sup> Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

**RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE**

Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte.

CA CORSE 05/08/2016  
ENTREPRISES 2A 00080  
Tel. 0495535000 Fax. 0495105490

**Intitulé du Compte :** FALEP CENTRE D  
HEBERGEMENT  
IMMEUBLE LE LOUISIANE BATIMENT A  
RUE PAUL COLONNA D ISTRIA  
20090 AJACCIO

**DOMICILIATION**

Code établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
12006	00080	73006215585	45

**IBAN (International Bank Account Number)**

FR76 1200 6000 8073 0062 1558 545

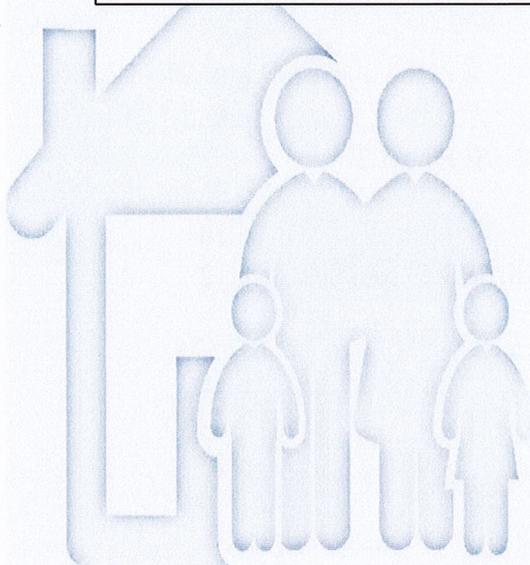
**Code BIC (Bank Identification Code) - Code swift:**  
AGRIFRPP820





# L'ACTIVITÉ 2020 FALEP C.H.R.S

## DISPOSITIFS URGENCE ALT



### AVANT PROPOS

Cette année plus encore, les actions menées n'ont été possibles que grâce à l'implication et l'engagement de toutes les parties prenantes de notre Association.

Ainsi, il est essentiel de rappeler que les professionnels qui se mobilisent quotidiennement auprès des publics ont fait la preuve de la capacité d'adaptation associative. Notre accompagnement s'est adapté à la crise sanitaire et nous avons dû allier la prévention sanitaire à la résolution des problématiques. Dans cet épisode de crise sanitaire sans précédent, la souplesse des salariés présents auprès des personnes accompagnées a été exceptionnelle, elle a permis à l'activité de se poursuivre. La collaboration des personnes accueillies et leur implication quant au respect des nouvelles contraintes sanitaires qui se sont imposées à chacun mérite tout autant d'être soulignés.

La crise sanitaire vécue permet de mesurer l'importance de la présence des acteurs professionnels sur le terrain. Elle a également rendu visible l'importance des fonctions logistiques. C'est bien la disponibilité et la compétence des personnels administratifs, de service intérieur, d'accueil, de surveillance qui a rendu possible le maintien d'un niveau d'exigence pour l'hygiène, la restauration, les approvisionnements. Leurs actions ont été primordiales afin que les prises en charge puissent se réaliser dans des conditions de vie satisfaisantes et sécurisées pour les personnes hébergées et l'ensemble des salariés présents. Cette année met en évidence combien le rôle de chacun a du sens dans l'établissement.

Pôle Hébergement FALEP

DISPOSITIF URGENCE - ALT



## SOMMAIRE

### INTRODUCTION

### PRESENTATION GENERALE

I.	UNE ACTION MULTI-SPECIALISTE ORGANISEE EN TROIS POLES	
	Présentation et activité des trois pôles	
	Pôle accueil	p.5
	Pôle logement accompagné	p.8
	Pôle hébergement	p.9
II.	ACTIONS D'HÉBERGEMENT URGENCE ET ALT	
	Mission, Capacité, Moyens	p.10
	Accompagnements sociaux au regard de multiples difficultés sociales	p.12
III.	RAPPORT CHIFFRE	
III.1	Données globales	p.15
III.2	données détaillées	
	Territoire 1. Grand AJACCIO	p.18
	Hébergement urgence	
	ALT	
	Territoire 2. Grand SUD	p.40
	Hébergement urgence	
	ALT	
	CONCLUSION	p.47

## INTRODUCTION

Malgré un ralentissement, lors de la période du premier confinement en mars, l'activité globale reste intense. Confrontés à la diversité des publics et des problématiques, nos interventions se complexifient. Elles s'inscrivent dans un contexte sociétal qui connaît depuis ces dernières années de multiples mutations. Celles-ci viennent encore plus fragiliser les situations des personnes que nous accompagnons.

Le constat de la saturation toujours croissante des hébergements d'urgence, a imposé au secteur A.H.I. Accueil Hébergement Insertion un changement de modèle. Il se concrétise avec l'accélération de la politique du « logement d'abord » dont le double objectif est d'éviter les hébergements lorsque l'accès direct au logement est possible et de diminuer les durées d'hébergement par l'accélération des sorties vers les solutions de logement pérennes. Le développement du CHRS porte sur une pérennisation de places d'urgence et un accroissement de places de logement en intermédiation locative avec un parc de près de 40 logements, répondant ainsi aux objectifs de poursuivre les efforts en faveur du logement accompagné.

C'est dans ce contexte d'évolution que nous avons finalisé notre évaluation interne en nous attachant à la réactualisation du processus social, portant sur l'ensemble de nos procédures d'accueil, d'admission et d'accompagnement avec un recentrage autour de nouvelles modalités de travail pour mieux prendre en compte la spécificité de chaque public (les personnes victimes de violence, les enfants accompagnants...). L'évaluation externe a démarré fin 2020, en 2021 nous aurons pour chantier prioritaire la contractualisation d'un premier CPOM à mener sur le CHRS. C'est un enjeu d'importance car la FALEP doit rechercher l'équilibre entre dimensions budgétaires, respect de ses valeurs et maintien de la qualité d'accompagnement.



## Présentation générale

L'ETABLISSEMENT œuvre dans le cadre de l'action sociale et contribue à l'aller vers des personnes en situation de fragilité, dans le but d'assurer :

- la protection des personnes en situation de vulnérabilité
- une coordination visant à faciliter la correction des effets de la précarité, et de l'exclusion
- un soutien social par l'accueil inconditionnel et l'hébergement des ménages en difficultés
- un accompagnement individualisé et global dont la finalité est l'autonomie personnelle et sociale des individus

L'ensemble de ces missions est défini par les textes règlementaires, le projet de l'association et les projets d'établissement et de services. Ces derniers guident la démarche des équipes, et leurs analyses permettent d'adapter en continue les interventions sociales en fonction de l'évolution des problématiques et des besoins des personnes accueillies.

Chacun contribue à alimenter une veille sociale territoriale.

Pôle Hébergement FALEP

DISPOSITIF URGENGE - ALt

## L'EQUIPE

Une équipe pluridisciplinaire assure le fonctionnement de trois pôles, supervisée par la directrice adjointe et les chefs de service des deux territoires.

Elle est composée de travailleurs sociaux diplômés (majoritairement DE d'éducateur spécialisé (7), éducatrice de jeune enfant (2,) conseillère en économie sociale et familiale (4), assistante de service social (1)

Deux psychologues à temps partiel renforcent le travail d'accompagnement, notamment sur la question du soin.

L'accompagnement est au cœur de nos missions. Il s'appuie sur un projet personnalisé défini avec chaque personne, chaque famille, permettant la prise en compte de la singularité de chacun des ménages.

Des personnels d'accueil, administratif et logistique complètent l'équipe permettant de maintenir et améliorer le fonctionnement quotidien à H24 du pôle d'hébergement.

Durant l'année, notre établissement qui accueille habituellement de nombreux stagiaires, a reçu dans le cadre d'une formation d'éducateur spécialisé une seule stagiaire sur le début de l'année. En revanche nous nous sommes engagés avec l'embauche d'un premier contrat d'apprentissage d'éducateur spécialisé à la formation des maîtres d'apprentissage et des apprentis du secteur social.

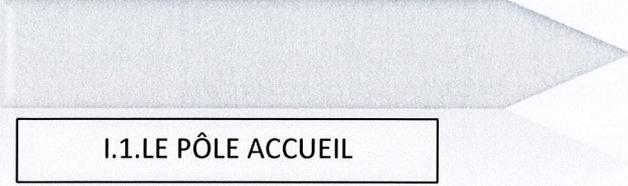
Quelques actions de formation continue ont pu être réalisées pour les personnels : en présentiel, formation avec Rhézo, perfectionnement sur les problématiques de violence conjugales et intra-familiales : accompagnement des femmes, prévention auprès des enfants témoins, la question des auteurs. En visio, avec la FAPIL « l'éconovie », nouvelle manière d'aborder le budget sous l'angle de la vie quotidienne, avec pour point de départ le projet de vie de la personne.

## LES MISSIONS

- ***Assurer de manière immédiate, l'accueil, l'écoute et l'orientation des personnes en situation de précarité*** et en difficulté face au logement
- Accueil spécialisé et un soutien des femmes victimes de violence : ***Assurer un accueil inconditionnel et professionnalisé pour faciliter l'accès aux droits***
- Hébergement individuel, familial, collectif,
- Soutien et accompagnement social global
- Insertion sociale et soutien à l'insertion professionnelle et la parentalité
- Accompagnement social lié à logement hors les murs

## I. UNE ACTION MULTI-SPECIALISTE ORGANISEE EN TROIS POLES :

Un pôle accueil, un pôle logement accompagné, un pôle hébergement  
Présentation synthétique de l'activité des pôles



## I.1.LE PÔLE ACCUEIL

Durant l'année, avec la fluctuation des phases de confinement, de fermeture au public de nombreux services, une de nos fonctions centrales qui s'est avérée plus qu'essentielle est la fonction d'accueil. Ces personnels sont en première ligne face aux personnes. Cette année, leur rôle de transmission et de lien a été encore plus prégnant. Les agents d'accueil ont rassuré, écouté, informé et cherché pour chaque personne le meilleur relais dans ce contexte si particulier.

Tous participent activement aux côtés du SIAO Corse du Sud à la construction de ce service public de l'hébergement et du logement. Ils contribuent aux différents stades d'évaluation des situations des personnes en demande, et s'impliquent dans le travail de coordination lors des réunions techniques partenariales quasi hebdomadaires.

Le travail en réseau fait aujourd'hui partie du savoir-faire de l'ensemble des équipes du CHRS.

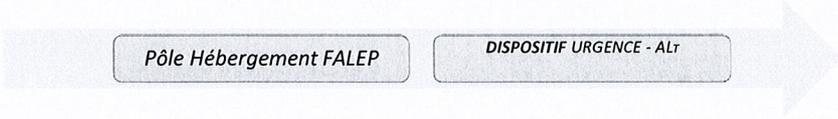
Travailler en coopération, c'est partager ensemble les ressources en termes d'informations et d'expertise.

A titre d'exemple :

- Le perfectionnement du lien quotidien assuré par les écoutants 115 avec les équipes de maraude et des structures d'hébergement d'urgence.
- Lors du confinement la mise à disposition auprès SIAO des travailleurs sociaux du pôle logement pour réaliser les évaluations sociales en urgence de toutes personnes en première demande au 115
- Les deux psychologues du CHRS se sont positionnées sur les permanences du « N° Sortir de l'isolement » mis en place par l'ARS et l'IREPS
- Les liaisons permanentes de l'équipe Stella Maris, avec de nombreux acteurs du soin et la coordination d'un espace dédié à la santé.
- Durant la période hivernale, la collaboration réactive des travailleurs sociaux qui ont assuré l'accompagnement social des hébergés du dispositif d'urgence géré par le secours catholique à Porto-Vecchio.
- La volonté des équipes psycho-sociales de contribuer à faire vivre le réseau local de lutte contre les violences faites aux femmes par la participation du CHRS aux actions de sensibilisation, d'informations et de prévention.

## PRESENTATION DU PÔLE ACCUEIL

Sur les deux territoires d'intervention, le pôle accueil regroupe de multiples services rendus aux personnes : écoute et service de premier accueil, services de première nécessité (service collation, douches, vestiaire, laverie, bon pour l'aide alimentaire, domiciliation administrative) permanences d'information et d'écoute pour les femmes victimes de violence. L'accueil se décline de façon différenciée selon le service mais toujours dans un cadre rassurant. Il permet de nouer un premier lien de confiance et d'expliquer de manière adaptée les missions de l'établissement et le soutien que chaque personne pourra y trouver. L'accueil permet d'amorcer un accompagnement en proposant une orientation au plus près des besoins des personnes.



Pôle Hébergement FALEP

DISPOSITIF URGENGE - ALT

## L'ACTIVITÉ DU PÔLE ACCUEIL

### *Assurer de manière immédiate, l'accueil, l'écoute et l'orientation*



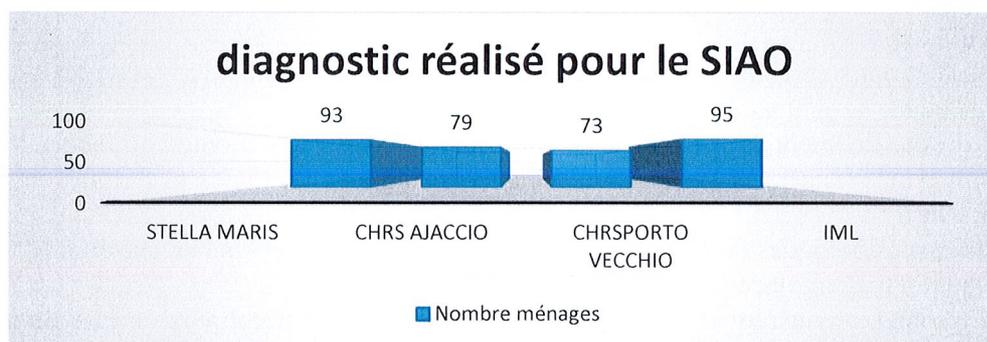
Le 115, numéro d'urgence sociale accessible 365 jours/an 24h/24 aux personnes en détresse sociale. Pour la Corse du Sud, le CHRS par convention assure au siao la présence constante des écoutants et une astreinte pour la mise à l'abri des familles avec enfants et des victimes de violence.

Augmentation de l'activité en 2020 avec **7 606 appels décrochés**. 71% des personnes concernées par une demande au 115 sont isolées, il s'agit à 80% d'hommes âgés de 25 à 49 ans.

### *L'Accueil inconditionnel*

#### L'accueil et l'évaluation sociale en structure premier accueil

34% des recueils d'informations et des diagnostic reçus par le SIAO, ont été réalisés par les équipes du CHRS.



#### Favoriser l'accès aux services de première nécessité aux personnes à la rue

##### L'ACCUEIL DE JOUR STELLA MARIS

Le premier confinement a été une surprise à laquelle n'était pas préparé le secteur associatif. Malgré le contexte sanitaire et les adaptations nécessaires, au terme de l'année, le nombre de personnes en lien avec l'accueil de jour est toujours considérable même avec la fermeture temporaire le 18 mars d'un ensemble de services. Lors du premier confinement, seul le service domiciliation administrative était maintenue avec une ouverture journalière.



## **La domiciliation un premier pas vers l'ouverture de droits**

Pour les personnes sans domicile fixe qui utilisent ce service, c'est l'occasion de rencontres et d'échanges avec les professionnels qui leur permet d'avoir un véritable point d'ancrage.

- Ajaccio **835 personnes domiciliées** (dont 530 nouvelles sur l'année)
- Porto-Vecchio **273 personnes domiciliées** (dont 160 nouvelles)

## **Faciliter l'accès aux droits, à la santé et la réinsertion sociale des publics en grande difficulté.**

- **3 568 entretiens formels** réalisés par les travailleurs sociaux permettant de soutenir, d'accompagner, d'orienter et enfin **d'élaborer un projet avec 381 personnes.**

Notre action repose également sur un travail en synergie avec de nombreux partenaires, une collaboration tout au long de l'année avec la mise en place du projet espace santé à Stella Maris (projets ponctuels : vaccination, dépistage, hygiène alimentaire, conférence du défenseur des droits sur « Les Discriminations » ) et permanences hebdomadaires..

- **144 personnes ont bénéficié d'un soutien psychologique** et ont pu être accompagnées vers le soin. La psychologue de la structure et les travailleurs sociaux assurent les liaisons pour des consultations médecin du monde, des rencontres avec les infirmiers addictologie-psychiatrie
- **129 consultations médicales** de médecin du monde réalisées pour 67 personnes

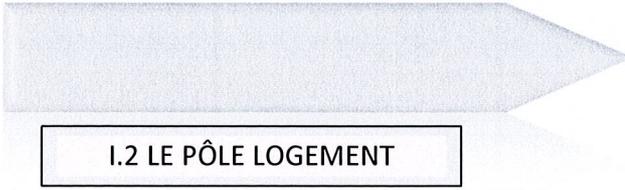
## ***La lutte contre les violences faites aux femmes un enjeu majeur au sein du CHRS***

Le public « femmes victimes de violences » est accueilli tout au long de l'année par notre équipe, psychologue et travailleurs sociaux diplômés et formés par « la Fédération Solidarité Femmes » à la prise en charge de ce public spécifique.

Nous proposons une écoute spécialisée, un soutien psychologique, une orientation vers un réseau professionnel (santé-justice). Cet accueil concerne toutes les femmes à la recherche d'un soutien, d'une aide à la décision qu'elles soient ou pas en demande d'hébergement.

La mutualisation avec le pôle hébergement garantie une réelle réactivité en termes de réponse au besoin de mise en protection immédiate. Ainsi durant l'année, parmi le public reçu des personnes ont nécessité une prise en charge par l'hébergement, dans le cadre de l'urgence.

- 46 situations de mises en protection par l'hébergement temporaire, offrant un soutien, une garantie de discrétion et un accompagnement professionnalisé aux **79 personnes concernées (dont 33 enfants).**



## I.2 LE PÔLE LOGEMENT

*Tendre vers l'accès et le maintien de façon durable dans un logement autonome.*

### PRESENTATION DU PÔLE LOGEMENT

Le Pôle Logement participe pleinement à la mise en œuvre du droit au logement au regard des orientations gouvernementales liées à la stratégie nationale du Logement d'Abord. Il est organisé sur les deux territoires, avec deux dispositifs phares pour sécuriser l'accès au logement de droit commun des personnes, permettre une alternative en se situant à l'intermédiaire du CHRS et du logement autonome, et le maintien, aller au contact des ménages en fragilité et risque de perte du toit.

### L'ACTIVITE DU PÔLE LOGEMENT

#### L'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)

Malgré les périodes de confinement et d'annulation des différentes commissions à l'origine des orientations, on enregistre un accroissement des mandats sur le grand Ajaccio de l'ordre de 11%.

**L'AVDL un suivi socio-éducatif ayant pour but : de favoriser l'accès à un logement pour les publics en grande précarité (rue, squat, hébergement chez des tiers, ...) de favoriser les sorties réussies vers le logement des personnes sortants d'hébergement et de prévenir les risques d'expulsion des ménages en difficultés.**



ASLL, pour l'accompagnement lié au logement des salariés pouvant bénéficier des dispositifs d'aide d'Action Logement.

#### L'intermédiation locative (I.M.L.)

**Accompagner les ménages par un dispositif de sous-location qui favorise l'accès des personnes défavorisées, à un logement décent, autonome, et de droit commun, tout en assurant une sécurité et des garanties aux bailleurs.**

2020 est une année d'accroissement, avec **39 logements en gestion** adaptée répartis à 92% sur Ajaccio malgré les périodes de confinement. L'IML est resté un dispositif très réactif, avec 16 nouveaux ménages qui ont pu l'intégrer au cours de l'année 2020, soit 38 personnes et 10 nouveaux logements captés sur le second semestre. Un accroissement de plus de 50% des personnes entrées qui n'est pas juste proportionnel à l'augmentation du nombre de logements (dont le taux est de 26%) mais bien significatif d'une activité intense et d'un bon turn-over.

- 95 ménages reçus en évaluation,
- 45 ménages logés -23 382 nuitées réalisées
- 95 personnes logés



### I.3. LE PÔLE HEBERGEMENT

Le pôle hébergement accueille tout type de public en situation de précarité sociale. Il regroupe des places d'hébergement en CHRS, des places d'urgence et des places en ALT.

#### PRESENTATION DU PÔLE HEBERGEMENT

Généraliste, il contribue d'abord à la protection des personnes en situation de vulnérabilité. Cet hébergement d'urgence concerne un public spécifique. Décliné sur Ajaccio et Porto-Vecchio selon des modalités différentes.

**L'HEBERGEMENT D'INSERTION** est défini dans le cadre de l'action sociale par des textes réglementaires : « *La Mission principale est d'accueillir des personnes et familles connaissant des difficultés économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale . (art. L 345-1 du CASF).* » Il

L'accompagnement qui y est proposé en soutenant les résidents tend à faire émerger un projet. L'aide de l'équipe tient compte de l'ensemble des dimensions de la personne, de ses réalités et ses potentialités.

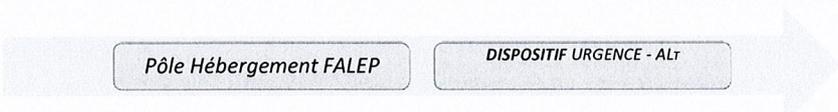
#### Les DONNÉES DE L'ANNEE

- L'hébergement d'insertion a fonctionné durant les 365 jours avec une présence éducative permanente.
- Sur la capacité de 61 places CHRS réparties en chambres individuelles au sein d'une structure collective et en logements en diffus. 60 ménages soit 116 personnes ont été hébergées, dont 50 enfants.
- Les orientations sont effectuées à partir de la liste d'attente du SIAO
- Une des conséquences de la crise sanitaire en raison du blocage des entrées durant le premier trimestre et des bouleversements organisationnels, a été la diminution du taux d'occupation. Le nombre de personnes hébergées reste quasi stable sur les 61 places CHRS, et est en baisse de 17% sur l'ALT.
- Le flux entrées-sorties bien qu'inférieur aux années précédentes, demeure intéressant avec plus de 84 nouvelles personnes entrées dans l'année.

#### PRESENTATION DU DISPOSITIF D'URGENCE ET DU DISPOSITIF ALT

##### **Répondre aux situations d'urgence :**

En 2020, le dispositif d'urgence qui fonctionne 24h/24 365 jours par an, est renforcé sur les deux territoires avec de nouvelles modalités juxtaposées à l'hébergement en nuitées d'hôtel: 6 places en logements dédiés au public Victimes de Violence à Porto-Vecchio et la prolongation de l'expérimentation d'un logement dédié aux familles avec enfants à Ajaccio. Il joue un rôle important en matière de réponse immédiate, de diagnostic et de prise en charge.



Pôle Hébergement FALEP

DISPOSITIF URGENCE - ALT

Dans l'extrême sud, durant la période hivernale, la FALEP a assuré l'accompagnement social des personnes sans abri accueillies au centre de confinement ouvert par la ville de Porto-Vecchio et l'Etat.

Le dispositif ALT, a conservé le même parc de logements durant l'année. Du fait de la situation sanitaire le flux entrée-sortie a été freiné. D'autre part la typologie du public hébergé avec près de 60% de personnes isolées (dont 67% homme) a un impact sur la fluidité des parcours, compréhensible par la mise en parallèle des types et niveaux de revenu de ces personnes. L'état d'anxiété du public du fait du contexte particulier de l'année a accentué certaines attitudes. Reconnues pour la plupart au titre de DALO, les personnes seules préfèrent rester en attente de logement social à très faible cout locatif et n'envisage que difficilement la location d'un studio.



## II. ACTIONS D'HÉBERGEMENT URGENGE ET ALT

### II.1 MISSION, CAPACITÉ, MOYENS

**A.LA MISSION D'URGENCE :** Héberger pour satisfaire les besoins élémentaires et la cohésion familiale dans les situations d'urgence.

Le service urgence du CHRS participe activement à la construction d'un véritable service public de l'hébergement en lien avec le service intégré d'accueil et d'orientation. Il complète l'offre des autres CHU organisés pour l'accueil principalement de personnes isolées.

Le service urgence de la FALEP est prioritairement accessible aux familles avec enfants et aux personnes victimes de violences auxquelles il apporte une aide matérielle et leur permet de « se poser », reprendre confiance.

Il propose une rencontre immédiate avec un professionnel chargé d'aider chaque ménage à évaluer sa situation. Son action a pour objectif de faire valoir le droit commun lorsqu'il est inexistant, de soutenir les familles et permettre leur remise en lien avec un large réseau partenarial : service petite enfance, soin, justice...

Les critères d'admission sont définis et concerne les publics spécifiques, rencontrés :

-Sur orientation du 115

-Sur orientation des services de police judiciaire (Police/Gendarmerie), des services hospitaliers suite à un dépôt de plainte, un témoignage, une consultation aux urgences de personnes ayant subies des violences familiales ou conjugales.

-Suite à un signalement par un service social d'une situation à risques : famille avec enfants sans solution d'hébergement, Femmes isolées présentant un critère de vulnérabilité (handicap grossesse, graves problèmes de santé).

Notre accompagnement vise à la proposition de sortie du dispositif en lien avec le SIAO. En mobilisant les ressources du territoire

Bien que l'un des points de difficulté récurrent sur l'urgence portent sur les possibilités de sortie vers d'autres structure et d'orientation sur du logement direct, l'accompagnement personnalisé quel que soit le dispositif mis en place dès l'accueil, permet des sorties avec une solution.

Le taux de ménage réorienté vers de l'hébergement d'insertion est de 50% à Ajaccio. Mais cela ne doit pas occulter l'inquiétude des personnes qui sont dans une situation de non-perspective. Le maintien de mise à l'abri complexifie le travail de soutien. Comparativement à l'année antérieure, une augmentation de 25% est constatée pour les ménages hébergés.

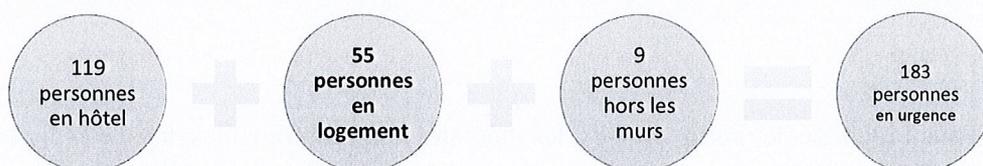
Le dispositif est organisé selon plusieurs modalités d'accueil

Les moyens du dispositif urgence sont :

- La mobilisation d'un partenariat avec des hôtels de la ville d'Ajaccio et de Porto-Vecchio tout au long de l'année- *les nuitées d'hôtel*-
- Un parc de logements dédiés aux familles ou au public victimes de violence
- Des travailleurs sociaux dédiés

LE PUBLIC DE L'URGENCE

En 2020, 183 personnes ont été hébergées via le dispositif urgence.



## B. LA MISSION D'INSERTION DE L'ALT (Aide au Logement Temporaire)

### Construire un parcours d'autonomie

Pour sa part L'ALT est un dispositif souple, l'admission est réalisée pour donner suite à l'orientation du SIAO, soit dans le cadre d'entrée directe, souvent situations complexes cumulant des problématiques multiples, soit dans le cadre de la fluidification des parcours d'hébergement d'insertion. Parmi elles, 62% sont des personnes seules souvent plus démunies que la moyenne des hébergés. La plupart de ces personnes n'ont eu aucun emploi depuis plusieurs années et pour la tranche d'âge des plus 55 ans, la reprise d'activité n'est pas envisageable, entraînant de fait une impossible évolution du budget. Le calcul théorique du reste à vivre illustre les freins budgétaires d'accès à un logement, notamment pour la catégorie de type studio/ T1.

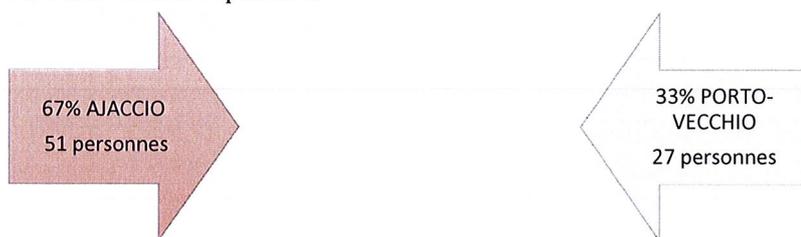
L'ALT est un dispositif de logements en diffus, dont le financement est assuré par l'allocation logement temporaire. Le parc n'a pas subi de modification ou d'évolution en 2020.

Pôle Hébergement FALEP

DISPOSITIF URGENGE - ALT

### La POPULATION ACCUEILLIE via L'ALT

Au total, 76 personnes ont été hébergées dans le dispositif en 2020. Le rapport homme femme est relativement équilibré.



En 2020, la crise sanitaire a limité les accueils vers ce dispositif. Par ailleurs, des travaux de rénovation ont été entrepris sur certains sites entraînant la fermeture temporaire de places d'hébergement.

La durée moyenne de séjour est d'environ 6 mois. Cependant, la réalité territoriale renvoie la durée de parcours à une période plus longue. En effet, les problématiques sociales et économiques de ce public ne leur permettent que difficilement d'accéder à un logement dans le parc privé.

Un personnel qualifié et expérimenté est attaché à ce dispositif. Il est chargé de l'accueil des populations, du diagnostic des situations et bien sûr de la mise en place d'un accompagnement et d'un suivi adapté.

### C. LES ACCOMPAGNEMENTS SOCIAUX AU REGARD DE MULTIPLES DIFFICULTES SOCIALES

L'accompagnement recoupe de multiples axes, les thématiques prédominantes dans le cadre de l'urgence sont l'accès aux droits et aux soins et l'aide à la recherche d'une solution pérenne d'hébergement ou de logement.

Pour les personnes hébergées en ALT, concomitamment au suivi plus global des démarches administratives incontournables (*demande de logement social, rendez-vous dans les administrations et services, ouverture et maintien des droits...*) d'autres axes sont travaillés comme l'accompagnement à la santé, à la parentalité, l'accompagnement à la participation à la vie sociale, l'accompagnement à la reprise d'activité et au projet d'insertion professionnelle. Cet accompagnement est contractualisé, lors des entretiens de renouvellement du contrat de séjour, les objectifs posés précédemment sont évalués avec la personne, ils peuvent être poursuivis, revus ou aménagés en fonction de l'évolution personnelle.

Nous proposons également différents ateliers (prendre soin de soi, cuisiner) et des actions collectives dont la finalité est de restaurer l'estime de soi et la confiance.

Notre public est marqué par l'isolement, parmi les personnes isolées certaines témoignent d'une addiction, d'autres de problématique de santé.

L'axe de travail en lien avec la santé est important pour une population en situation de fragilité sociale pour qui la santé ne constitue pas une priorité.

Le public rencontre des problèmes d'ordre somatique (cardio-vasculaires, diabète) qui engage l'équipe dans une vigilance sur l'état de la personne. Nous insistons sur la (re)mise en lien avec le droit commun (intervention d'un infirmier en libéral dans les lieux de vie- aide à la désignation d'un médecin traitant). Mais pour beaucoup de personnes accueillies les problèmes de santé sont d'ordre psychologique, aggravés par le manque de soins.

Cette souffrance psychique peut être associée à des troubles du comportement, des dépressions réactionnelles ou des troubles mentaux chroniques. L'augmentation des troubles anxieux dans le contexte semblait prévisible, on note une flambée des troubles psychiatriques (essentiellement sous forme de rechute).

L'articulation avec le sanitaire est un des axes du travail de l'équipe psycho-sociale.

*La nécessité d'un accompagnement psychologique pour un certain nombre de résidents*

Nous devons faire avec la temporalité de la personne, les mécanismes de protection qu'elle a mis en place. L'accompagner à lever ses blocages, parfois même après un passage en psychiatrie, prend du temps et la durée des parcours est souvent plus longue pour ces personnes. La confiance que les personnes accordent au fil du temps aux travailleurs sociaux et notre psychologue, permet d'établir un lien avec les équipes mobiles de psychiatrie, du Csapa ou les CMP.

Les travailleurs sociaux mobilisent l'environnement pour optimiser l'aide aux personnes. Cette collaboration entre le sanitaire et le social est importante pourtant ces rencontres mêmes si elles ont lieu ne garantissent pas l'adhésion aux soins. Tout le travail est d'accompagner les personnes vers un consentement aux soins et leur participation active à leur prise en charge santé.

Le travailleur social a une action quotidienne et directe comme l'accompagnement dans les gestes de vie quotidienne dans le domicile, l'animation de réunions pour organiser la prise en charge de l'hygiène des parties communes, la rencontre de l'environnement pour assurer une médiation. C'est cette relation construite au fil des jours qui permet de favoriser la coopération avec les acteurs de la santé.

La participation des personnes accueillies constitue un axe en perpétuel questionnement. Notre travail est continu, pour aider au développement du pouvoir d'agir des personnes. Il nécessite de s'adapter aux problématiques spécifiques et aux besoins de chaque ménage qui évoluent en fonction des typologies de public.

Des réunions mensuelles sont organisées sur l'ensemble des sites dans un objectif d'échange et de développement des initiatives contribuant à améliorer le quotidien et l'organisation.

Des cafés-discussions réunissent les résidents pour l'organisation des menus cuisine ou d'événements particuliers.



### III. RAPPORT CHIFFRÉ

TABLEAUX « CHIFFRES CLES DES DISPOSITIFS » par territoire

Territoire 1. Grand AJACCIO

Dispositif	Capacité	Nombre De Ménages	Nombre De Personnes Hébergées	Adultes	Mineurs Accompagnants	Nuitées Consommées
Nuitées d'urgence	HÔTEL HU	49	78	53	25	927
	HU HIVERNAL	17	34	25	9	1 841
A.L.T.	En diffus Places	27	51	37	14	8 977
<b>TOTAL</b>		93	163	115	48	<b>11 745</b>

Territoire 2. Grand SUD

Dispositif	Capacité	Nombre De Ménages	Nombre De Personnes Hébergées	Adultes	Enfants Accompagnants	Nuitées Consommées
Nuitées d'urgence	HÔTEL HU	25	41	28	12	604
	HU HIVERNAL	2	2	2	0	53 = 657
	HU FVV	11	21	11	10	1 774
A.L.T.	En diffus 17 Places	16	25	18	7	6 336
<b>TOTAL</b>		54	89	59	29	<b>8 767</b>

### III.1 DONNÉES GLOBALES pour chaque dispositif

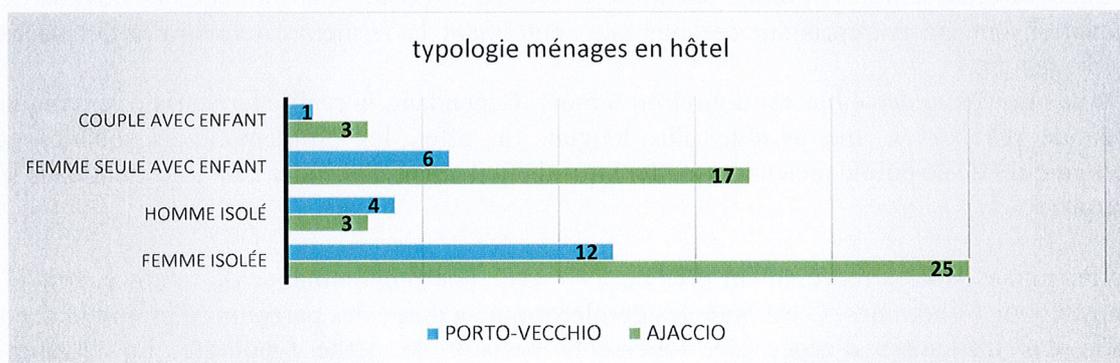
#### A. L'HEBERGEMENT D'URGENCE EN NUITEES D'HOTEL.

A Ajaccio, deux autres établissements prennent en charge les publics isolés, notre dispositif accueille quasi-exclusivement un public féminin et des familles monoparentales. Les enfants accompagnants représentent 29% du public hébergé en hôtel.

L'absence d'autre structure d'hébergement sur le territoire de l'extrême sud, configure un hébergement d'urgence généraliste, toutefois 2020 confirme la forte féminisation du public.

Dispositif hôtelier	Nuitées	Nbr de Ménages	Nbr de Personnes	Adultes	Enfants
Nuitées d'urgence Porto-Vecchio	604	25	41	29	12
Nuitées d'urgence Ajaccio	927	49	78	53	25
<b>Totaux</b>	<b>1 531</b>	<b>74</b>	<b>119</b>	<b>82</b>	<b>37</b>

À Ajaccio parmi les adultes seuls 6 hommes pour 47 femmes. 60% des femmes sont victimes de violence. 38% des adultes n'ont aucune ressource, il s'agit de femmes dépendantes économiquement de leur mari ou concubin. Parmi les adultes à Porto-Vecchio, on note 5 hommes pour 19 femmes.



Le motif d'entrée est majoritairement la mise en sécurité en raison de violences, pour les autres les proportions sont quasi équilibrées :

Sortir de la rue pour 21% des ménages,

Pour 22% c'est la perte de logement ou pour 21% la fin d'hébergement chez des tiers.

C'est une réalité qui en recouvre plusieurs autres. Des difficultés administratives et financières et la perte d'emploi et de ressources, des difficultés liées à la santé somatique et psychique, des

difficultés en lien avec un contexte familial conflictuel, et enfin avec la réalité de violence familiale /conjugale.

Cet item représente 44.44 % des motifs de demande pour le public de Porto-Vecchio et sur Ajaccio les violences conjugales et familiales concernent près de 60% des situations.

Lors des entretiens de diagnostic, bien que le motif premier évoqué soit la fin d'hébergement précaire, les femmes font part d'un parcours marqué par des violences qui ont été à l'origine des difficultés qu'elles affrontent. En effet, à côté des 16 femmes qui étaient dans leur propre logement avant l'entrée en urgence au motif de violences, la moitié des femmes hébergées chez des tiers ou de la famille avaient été victimes de violences.

## B. L'HEBERGEMENT EN LOGEMENT D'URGENCE

Ce dispositif permet d'apporter une amélioration des conditions matérielles pour les familles avec enfants.

Logement urgence	Nuitées	Nbr de Ménages	Nbr de Personnes	Adultes	Enfants mineurs
<b>Porto-Vecchio</b>	1 774	11	21	11	10
<b>Ajaccio</b>	1 841	17	34	25	9
<b>Totaux</b>	3 615	28	55	36	19

## C. LE DISPOSITIF ALT

En 2020, la crise sanitaire a limité les accueils vers ce dispositif. Par ailleurs, des travaux de rénovation ont été entrepris sur certains sites entraînant la fermeture temporaire de places d'hébergement.

La durée moyenne de séjour est d'environ 6 mois. Cependant, la réalité territoriale renvoie la durée de parcours à une période plus longue. En effet, les problématiques sociales et économiques de ce public ne leur permettent que difficilement d'accéder à un logement dans le parc privé.

Les Personnes isolées représentent près de 59% avec une prédominance de femmes, soit 17 femmes pour 14 hommes. C'est pour ces dernières que la durée des parcours se prolongent, en raison des difficultés d'accès aux logements sociaux de petite typologie. La situation économique des ménages est fragile avec :

- 13 ménages n'ont pas eu de revenus.
- 18 ménages ont des ressources issues de l'activité ; Le travail d'accompagnement social mené par l'équipe éducative a permis à 4 personnes d'accéder à un emploi. Grâce à leur intégration sur le dispositif, ces personnes ont pu trouver une certaine stabilité qui a fait émerger une motivation et un désir de faire évoluer leur situation personnelle.
- 5 ménages ont une AAH, pour 3 les droits ont été ouverts durant le séjour, pour donner suite à un accompagnement vers le soin
- 5 ménages sont au RSA, droits ouverts durant le séjour

38% sont des Familles avec enfants. Avec seulement trois couples avec enfants, elles sont donc majoritairement monoparentales (un seul père isolé). Il n'y a que deux ménages couple et groupe d'adultes.

ALT	Nuitées	Nbr de Ménages	Nbr de Personnes	Adultes	Enfants mineurs
<b>Porto-Vecchio</b>	6 336	27	25	18	7
<b>Ajaccio</b>	8 977	16	51	37	14
<b>Totaux</b>	15 313	43	76	55	21

Le nombre de personnes hébergées est en baisse de 17% sur l'ALT. Le flux entrées-sorties bien qu'inférieur aux années précédentes, demeure intéressant avec 36 personnes entrées- 33 personnes sorties dans l'année.

Concernant le public adulte,

Le rapport homme femme est relativement équilibré.

Avec à Ajaccio une proportion de 35.3% de femmes et 23.5% d'hommes et une proportion égale de 50% pour les ménages hébergés à Porto-Vecchio.

A plus de 40% les adultes se situent dans la tranche active des 25-49 ans.

On note 15 jeunes de moins de 25 ans et 3 personnes de plus de 65 ans.

### Territoire 1. GRAND AJACCIO

#### A. L'HEBERGEMENT EN URGENCE HOTELIERE

L'année 2020 a connu une activité importante en matière d'accueil du public en urgence. Avec 927 nuitées, la durée moyenne de séjour est de 12 jours.

Ce type d'hébergement est un dispositif incontournable pour permettre la mise en sécurité et la mise à l'abri immédiate des publics les plus vulnérables :

- Il s'agit de situation d'urgence concernant des personnes victimes de violences (29) notamment lors de demande faites par des services d'urgence (police, hôpital) en horaires de nuit ou en l'absence de disponibilités sur les autres dispositifs d'hébergement (places dédiées CHRS ou ALT).
- L'hébergement hôtelier apporte également une réponse immédiate aux parents accompagnés d'enfants ( 25 enfants) lorsque les places d'hébergements sont saturées.
- Enfin le dispositif peut être mobilisé par le 115 via une astreinte FALEP, lorsque les premières évaluations déterminent une fragilité particulière de la personne rendant l'orientation vers un CHU inopérante. Il s'agit essentiellement du public féminin n'ayant jamais connu la rue.

L'accompagnement au service hébergement d'urgence consiste à partir d'une admission rapide en hébergement à actualiser l'évaluation des situations des personnes accueillies et à traiter les questions immédiates pour faciliter une orientation à très court terme.

Une aide matérielle est apportée (alimentaire, produits d'hygiène...) si besoin. Le travailleur social constitue avec la personne les dossiers nécessaires afin d'ouvrir ou récupérer ses droits, que ce soit en matière d'identité, de droits sociaux, de demande de logements, de surendettement... C'est un travail qui s'élabore en liaison avec un réseau partenarial multidisciplinaires, qui permet de trouver des orientations adaptées à chaque personne.

##### A.1 Origine de l'orientation du public

Le public hébergé est orienté majoritairement par le réseau partenarial, il s'agit de personnes majeures isolées, de familles avec enfants en situation de précarité et sans solution d'hébergement :

- Le 115 est la plateforme d'écoute pour les personnes en situation de détresse, les écoutants du 115 orientent essentiellement des personnes sans domicile fixe vers les deux CHU de notre territoire. Comme précisé précédemment, les commissions du SIAO ont établi le constat des situations ne relevant pas d'une orientation vers les CHU : les femmes victimes de violences et les parent(s) accompagné(s) d'enfant(s).

Une procédure est mise en place pour que les écoutants du 115 puissent gérer l'écoute de ce public spécifique.

Les écoutants de la plateforme 115 ont été formés aux entretiens d'écoute de ce public spécifique par le référent violence de la FALEP2A.

Ils devraient bénéficier d'une formation complémentaire d'un centre de formation spécialisé. La programmation 2020 a été perturbée par les mesures sanitaires liées à la Covid 19.

Les écoutants garantissent une forme de réassurance tout en sollicitant des informations permettant de mesurer le degré d'urgence lié à la dangerosité lorsqu'il s'agit de violences conjugales. Ils sont tenus d'instaurer un climat sécurisant, de délivrer une information sur les associations et le réseau existant, les démarches et les moyens de mise en protection si urgence. Ils demandent quelques renseignements en s'assurant que la personne n'encourt aucun risque immédiat. Si c'est le cas une réorientation vers les services d'urgence (police, médecine, aide sociale à l'enfance) est réalisée par l'astreinte.

Dans tous les cas une mise en liaison rapide avec soit un travailleur social chargé de l'urgence, soit le référent violence de « l'accueil de jour FALEP femmes victimes de violence » est possible. La liaison s'effectue aussitôt que la transmission de l'information est diffusée. La mise en sécurité de ce public s'organise alors avec la victime de violence.

- Le commissariat et les gendarmeries sont nos principaux partenaires.
- Les travailleurs sociaux des différentes collectivités (UTAS, CIAS...) nous orientent également ce public ainsi que tous les acteurs partenaires liés à la lutte contre les violences faites aux femmes (CIAS, CIDFF, CDAD, CORSAVEM, AVA BASTA...).

Dès l'accueil, la mission des professionnels consiste à évaluer les potentialités et les ressources de la personne afin de préparer avec elle la sortie la mieux appropriée. Les travailleurs sociaux sont en lien étroit avec les hôteliers, cette vigilance et notre réactivité dans les moments les plus complexes a permis le maintien de ce partenariat. Les conditions d'accueil hôtelières sont respectueuses de l'intimité des personnes, et la discrétion est toujours assurée.

## A.2 Caractéristiques du public

**49 ménages et 78 personnes ont été accueillies.**

28 Personnes isolées  1 groupe de personnes et 20 familles  avec 25 accompagnants dont 23 mineurs 

Un public féminin et des familles monoparentales.

Le constat est sans équivoque, plus de 90% des urgences concernent des femmes et des enfants.

Répartition Adultes /Enfants		%
Femme	47	60,3%
Homme	6	7,7%
Enfant	25	32,1%
<b>TOTAL</b>	<b>78</b>	<b>100,0%</b>

Les femmes isolées sont les plus représentées (plus d'un tiers du public), les femmes seules accompagnées d'enfants sont également très impactées par les violences 29 femmes ont subi des violences conjugales. Nous commenterons à l'aide d'un autre tableau la raison pour laquelle ce public nous est orienté.

TYPOLOGIE MENAGE		%
Conjoint	3	3,8%
Couple avec enfants	3	3,8%
Couple sans enfant	0	0,0%
Enfant	23	29,5%
Enfant majeur	2	2,6%
Femme Isolée	25	32,1%
Femme seule avec enfant	17	21,8%
Homme Isolé	3	3,8%
Homme seul avec enfant	0	0,0%
Membre famille	1	1,3%
<b>TOTAL</b>	<b>78</b>	<b>100%</b>

TRANCHE AGE		%
Moins de 3 ans	11	14,1%
Moins de 18 ans	12	15,4%
18-24	9	11,5%
25-49	32	41,0%
50-64	12	15,4%
65 et plus	2	2,6%

Sur les 49 ménages :

- 16 étaient dans leur propre logement et ont dû trouver refuge en urgence pour des raisons liées aux violences conjugales.
- 16 autres ménages étaient hébergés chez des tiers et/ou au sein de la famille, les témoignages de la plupart de ces femmes hébergées de manière précaire sont souvent des témoignages de faits de violences et de pressions exercées par l'hébergeant.

SITUATION AVANT HEBERGEMENT des ménages		%
A la rue - abri de fortune – errance résidentielle	11	24%
Fin d'hébergement famille élargie ou chez des tiers	16	32%
Hébergement d'insertion*	4	8%
Hébergement d'urgence	1*	2%
Hôtel (hors 115)	1*	2%
Institutions publiques (hôpital/ maison de retraite)	0	0,0%
Location parc privé	14	28%
Location parc public	2	4%
<b>TOTAL</b>	<b>49</b>	<b>100%</b>

\*L'hébergement d'insertion concerne des personnes orientées par des travailleurs sociaux et ayant besoin d'une prise en charge à Ajaccio dans le cadre d'audience au tribunal. Il s'agit de femmes victimes de violence, qui sont hébergées en insertion sur d'autres territoires Corse. L'urgence FALEP permet l'hébergement sur une courte durée (1 à 2 jours) et le relais en matière d'accompagnement physique. La présence rassurante constitue un soutien important lors d'un moment sensible pour la victime.

L'hébergement d'urgence concerne une sortie de C.H.U, cette solution ayant été considérée comme inadaptée à la situation particulière de ce ménage lors des commissions techniques du SIAO.

Le motif principal se précise ici, les violences conjugales et familiales concernent près de 60% des situations. Lors des entretiens de diagnostic, bien que le motif premier évoqué soit la fin d'un hébergement précaire, les femmes font part d'un parcours marqué par des violences qui ont été à l'origine des difficultés qu'elles affrontent.

En effet, la moitié des femmes qui étaient hébergées chez des tiers ou de la famille ont été victime de violences.

<b>MOTIF ENTREE HEBERGEMENT des ménages</b>	
A la rue -abri de fortune – errance résidentielle	11
Expulsion locative	0
Fin d'hébergement famille ou chez des tiers	7
Logement insalubre	0
Logement repris par le propriétaire	2
Risque expulsion locative	0
Violences familiales – conjugales	29
<b>TOTAL</b>	<b>49</b>

L'accueil en urgence concerne majoritairement des personnes qui n'ont que peu de moyens, toutes arrivent en situation financière difficile.

Nous remarquons que sur 55 adultes, 21 d'entre eux sont sans aucune ressource.

Il s'agit bien des femmes dépendantes économiquement de leur mari ou concubin. Parmi ces femmes, une forte proportion concerne les femmes récemment mariées hors union européenne. Ces dernières subissent différentes violences, économiques car dépendantes de leur mari, administratives ce dernier exerçant une pression sur sa femme en la menaçant de ne pas renouveler le titre de séjour. 18 femmes sont dans cette situation, sans ressource et dépendantes économiquement de leur conjoint.

Dans l'attente de l'accès aux ressources auxquelles les personnes peuvent prétendre, un relais est pris temporairement par le CHRS (produits d'hygiène, alimentaire, fourniture puériculture ou scolaire...).

TYPE RESSOURCE PRINCIPALE DES ADULTES		%
AAH	3	3,8%
Allocations chômage	5	6,4%
Allocations familiales	2	2,6%
ASS	1	1,3%
Formation	1	1,3%
Ressources d'activité	11	14,1%
Retraite	2	2,6%
RSA Activité	1	1,3%
RSA majoré	3	3,8%
RSA socle	5	6,4%
Sans ressource	21	26,9%
Enfant	23	29,5%
<b>TOTAL</b>	<b>78</b>	<b>100%</b>

MONTANT TOTAL RESSOURCES DU MENAGE		%
0	18	36,7%
1 à 299€	0	0,0%
300 à 599€	4	8,2%
600 à 899€	10	20,4%
900 à 1199€	9	18,4%
1200 à 1499€	5	10,2%
1500€ et plus	3	6,1%

Une majorité d'adultes inactifs.

<b>SITUATION EMPLOI des personnes</b>		<b>%</b>
CDI	7	13%
Apprenti	1	1, 8%
CDD	3	5,4%
Sans Emploi	38	69 %
Retraité	2	3,6%
Etudiant	1	1, 8%
En Formation	2	3,6%
Travailleur indépendant	0	0,00%
Autres	1	1, 8%
Enfant mineur	23	
<b>TOTAL</b>	<b>78</b>	<b>100%</b>

<b>NATIONALITE DES ADULTES</b>		<b>%</b>
FR	45	58%
Hors UE	25	32%
UE	8	10%
<b>TOTAL PERSONNES</b>	<b>78</b>	<b>100%</b>

La poursuite d'hébergement concerne 50% du public hébergé en urgence. Le parcours s'effectue sur différents types de dispositifs :

- **4 personnes** ont été orientés sur le dispositif **ALT** (un homme seul, une mère victime de violence accompagnée de son enfant et une femme seule)
- **4 personnes** ont été orientées vers le dispositif **ALT spécifique aux femmes victimes de violences**, cela concernait une mère victime de violence avec un enfant et une femme victime de violence accompagnée de sa mère.
- **14 personnes** (8 femmes isolées et deux mères accompagnées de leurs enfants) ont été orientées en **CHRS collectif** (7 vers notre CHRS d'Ajaccio, 3 vers le CHRS Sperenza, 3 vers le CHRS de Porto Vecchio et 1 vers un CHRS hors territoire), parmi ces 14 personnes 5 d'entre elles sont des femmes victimes de violences.
- **5 personnes** (une mère accompagnée de ses deux enfants) ont été orientées vers le dispositif CHRS en diffus d'Ajaccio et une mère accompagnée de son enfant majeur ont été réorientée vers un hébergement en diffus au CHRS de Porto Vecchio.
- **12 personnes** (4 femmes seules, 1 homme seul, 1 couple avec enfant et 2 femmes accompagnées de leur enfant) ont été orientées vers le dispositif urgence famille en logement diffus.
- **12 personnes** (8 ménages) ont trouvé une solution à la sortie chez un tiers. Parmi ces ménages, **5 femmes victimes de violence** ont été mises en sécurité le temps nécessaire pour qu'elles puissent trouver la meilleure solution vers une sortie chez des tiers de confiance.
- **10 personnes** (6 ménages, 3 femmes isolées et 3 femmes victimes de violences accompagnées de 4 enfants) ont été accompagnées vers un départ hors de notre territoire, pour la plupart au sein de leur famille et chez des tiers dignes de confiance.

Enfin 11% du public sort en logement direct

- **8 personnes** (4 ménages) ont accédé à un logement autonome, 3 ménages en logement dans le parc privé et un ménage dans le parc public.

DESTINATION SORTIE		%
<b>Transfert vers dispositifs d'hébergement</b>	39	50%
Logement Public	2	3%
Logement Privé	6	8%
Parti sans prévenir	3	4%
Départ hors territoire	10	13%
Rue-abri de fortune	1	1%
CHU	0	0%
HCT	12	15%
Autre	2	3%
TOUJOURS PRESENT	1	1%
<b>TOTAL</b>	<b>78</b>	<b>100%</b>

**Point fort dispositif hôtelier :**

- La réactivité (réponses immédiates- entretien personnalisé avec un travailleur social dès l'accueil)
- Le maintien d'une durée moyenne d'hébergement à court terme associé à un accompagnement social contractualisé.
- Les solutions de sorties diversifiées : l'accès à un logement autonome, l'admission vers des structures d'insertion à plus long terme, l'émergence de solution personnelle...

## B. L'HEBERGEMENT D'URGENCE EN APPARTEMENT FAMILLE

Il s'agit d'un dispositif temporaire de 5 places dédié aux familles accompagnées d'enfants. Cependant cette année compte tenu du contexte COVID, nous avons dû nous adapter aux problématiques des différentes urgences en y hébergeant épisodiquement des personnes isolées. Cela a permis de ne pas laisser de chambre inoccupée en l'absence de public spécifique en demande et parallèlement de ne pas utiliser l'hôtel sur une trop longue période lors des phases de confinement, le coût lié à ce dispositif étant important.

Le nombre de nuitées réalisées est de 1841 pour une durée moyenne de séjour de 54 jours soit inférieure à 2 mois.

### B.1 Caractéristiques du public

**17 ménages et 34 personnes ont été accueillies.**

7 Personnes isolées  1 groupe de personnes et 10 familles  avec 13 accompagnants dont 9 mineurs 

SEXE DES ADULTES		%
Femme	15	44,1%
Homme	6	17,6%
Enfant	13	38,2%
<b>TOTAL</b>	<b>34</b>	<b>100,0%</b>

Le public hébergé est majoritairement féminin, il s'agit aussi majoritairement de familles, 4 couples avec enfants et 6 familles monoparentales (dont 5 femmes et 1 homme parent isolé).

TYPOLOGIE MENAGE		%
Couple avec enfants	4	23,52%
Couple sans enfant	0	0,0%
Femme Isolée	6	35,30%
Femme seule avec enfant	5	29,42%
Groupe adulte sans enfant	0	0,0%
Homme Isolé	1	5,88%
Homme seul avec enfant	1	5,88%
<b>TOTAL</b>	17	100%

L'entrée dans le dispositif dans la mesure où il s'agit d'un hébergement qui peut être partagé nécessite de vérifier au préalable la possible cohabitation. L'équipe accompagne l'entrée dans le dispositif et prend le temps nécessaire pour que la première rencontre se passe au mieux entre les résidents.

- 9 ménages sur 17 ont été hébergés au préalable sur notre dispositif d'urgence hôtelière. Sur ces 9 ménages, 5 d'entre eux avaient composé le 115 pour une demande de mise à l'abri.
- Les 4 autres ménages ont été orientés directement par le réseau partenarial sur l'astreinte CHRS pour trouver une solution d'urgence. Le choix de réorienter ces ménages vers ce dispositif appartement s'est effectué par défaut de places adaptées ou défaut de places disponibles sur les dispositifs d'insertion ou ALT de notre territoire.
- 6 ménages ont été orientés en direct vers ce dispositif.
- 2 ménages (femmes victimes de violences) issus d'un dispositif d'insertion ont été hébergés sur ce site pour des raisons de mise en sécurité. En effet, les auteurs des violences avaient repéré le logement initial et par précaution nous avons effectué ce déménagement temporaire.

La cohabitation des personnes est obligatoire afin d'optimiser les places en raison de l'impossibilité de différer la demande. Force est de constater qu'il est très difficile pour les individus de partager des lieux communs avec des personnes qui ne se sont pas choisies. L'équipe éducative est donc particulièrement présente sur ce type de site pour réguler les tensions dues « au vivre avec autrui ». Il s'agit de renforcer les visites à domicile et de veiller à une cohabitation apaisée.

<b>par ménage</b>		
<b>SITUATION AVANT HEBERGEMENT</b>		<b>%</b>
A la rue - abri de fortune	3	17,6%
Hébergé chez des amis-autres	1	5,9%
Hébergement d'insertion	2	11,8%
Hébergement d'urgence en Hôtel	4	23,5%
Hôtel (hors 115)	1	5,9%
Hôtel 115	5	29,4%
Location parc privé	1	5,9%
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>100%</b>

Le tableau ci -dessous est intéressant en lecture croisée avec le tableau précédent. En effet le motif principal de l'accès du public au dispositif urgence est lié à un contexte de violences et à un changement de site pour les raisons énoncées supra.

<b>Par ménage</b>		
<b>MOTIF ENTREE HEBERGEMENT</b>		<b>%</b>
Dort dans la rue	3	17,6%
Fin d'hébergement chez des tiers	1	5,9%
Logement repris par le propriétaire	2	11,8%
Sortie d'hébergement	5	29,4%
Violences familiales – conjugales	6	35,3%
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>100%</b>

Par personnes

TYPE RESSOURCE PRINCIPALE DES ADULTES		%
Allocations chômage	4	16%
Autre ressource	2	8%
Formation	1	4%
Ressources d'activité	7	28%
Retraite	2	8%
RSA majoré	5	20%
Sans ressource	4	16%
Enfant	9	
<b>TOTAL</b>	<b>34</b>	<b>100%</b>

TYPE RESSOURCE PRINCIPALE DES ADULTES A LA SORTIE DU DISPOSITIF OU EN FIN D'ACTIVITÉ		%
Allocations chômage	3	12%
Autre ressource	2	8%
Formation	1	4%
Ressources d'activité	8	32%
Retraite	2	8%
RSA majoré	5	20%
Sans ressource	4	16%
Enfant	9	
<b>TOTAL</b>	<b>34</b>	<b>100%</b>

Nous constatons que 4 adultes sont sans ressource à l'entrée du parcours et à la sortie du dispositif. Il s'agit de 3 jeunes adultes hébergés avec leurs parents et une jeune femme victime de violence n'ayant pas la possibilité administrative de travailler ni de percevoir de prestations. Dans le cadre de l'accompagnement éducatif mené par les travailleurs sociaux, une résidente a retrouvé un emploi.

Pour les autres, la situation n'a pas évolué pour des raisons essentiellement dues à la courte durée de leur parcours institutionnel.

Les ressources sont inférieures à 900 € pour plus de 80% des ménages lors de l'entrée.

<b>MONTANT TOTAL RESSOURCES DU MENAGE</b>		<b>%</b>
0	1	5,9%
300 à 599€	1	5,9%
600 à 899€	6	35,3%
900 à 1199€	3	17,6%
1200 à 1499€	2	11,8%
1500€ et plus	4	23,5%
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>100%</b>

<b>MONTANT TOTAL RESSOURCES DU MÉNAGE A LA SORTIE DU DISPOSITIF OU EN FIN D'ACTIVITÉ</b>		<b>%</b>
0	1	5,9%
300 à 599€	1	5,9%
600 à 899€	6	35,3%
900 à 1199€	2	11,8%
1200 à 1499€	3	17,6%
1500€ et plus	4	23,5%
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>100%</b>

Nous notons une augmentation de ressources concernant un adulte du fait de l'accès à un emploi.

La réinsertion professionnelle est rarement priorisée par les personnes quand il s'agit de l'urgence. La priorité est de trouver une orientation en matière d'hébergement pérenne ou de logement.

<b>SITUATION EMPLOI</b>		<b>%</b>
CDI	4	16%
Apprenti	1	4%
CDD	2	8%
Sans Emploi	14	56%
Enfant	9	
Retraité	2	8%
En Formation	2	8%
<b>TOTAL</b>	<b>34</b>	<b>100%</b>

<b>Par personne</b>		
<b>DESTINATION SORTIE</b>		<b>%</b>
Transfert dispositif	16	47%
Logement Public	2	6%
Logement Privé	3	9%
Retour Domicile conjugal	1	3%
Départ hors territoire	2	6%
HCT	5	15%
TOUJOURS PRESENT	5	15%
<b>TOTAL</b>	<b>34</b>	<b>100%</b>

Le parcours d'hébergement sur ce type de dispositif ne doit pas être trop long. Il est donc normal que des orientations vers de l'hébergement d'insertion soient envisagées au plus tôt.

Cinq personnes représentant deux ménages ont toutefois bénéficié d'une sortie directe vers du logement autonome.

Une femme victime de violence a fait le choix de retourner dans son domicile conjugal.  
Cinq personnes représentant une famille monoparentale avec trois enfants ainsi qu'une femme seule ont trouvé une solution d'hébergement chez un tiers digne de confiance.

Une femme et son enfant ont été accompagnés dans leur démarche pour se rapprocher de leur famille en dehors de notre territoire.

Seize personnes représentant 8 ménages ont été transférées vers les dispositifs les plus appropriés au vu de leur situation.

<b>LIEU POURSUITE PARCOURS</b>		<b>%</b>
ALT	5	31%
ALT FVV	2	13%
CHRS Collectif	2	13%
CHRS Diffus	2	13%
IML	5	31%
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>	<b>100%</b>

## C L'HEBERGEMENT EN ALT

Le dispositif a été créé dans le but de loger des personnes défavorisées pour des durées de séjour limitées. Les personnes accueillies sur ce dispositif doivent disposer de ressources et/ou de revenus, mais les situations sont fluctuantes et la diminution des revenus peut être constatée en cours de parcours.

Notre dispositif présente une capacité d'accueil maximale de 35 places pour 6 appartements. Cette année, la crise sanitaire a limité les accueils vers ce dispositif. Par ailleurs, des travaux de rénovation entrepris sur certains sites ont dû entraîner la fermeture temporaire de places d'hébergement, la situation sanitaire a ralenti l'action des entreprises et prestataires.

La durée moyenne de séjour est d'environ 6 mois.

Le nombre de nuitées réalisées est de 8977 pour une durée moyenne de séjour de 176 jours soit 6 mois.

Cependant, la réalité territoriale renvoie la durée de parcours à une période plus longue. En effet, les problématiques sociales et économiques de ce public ne leur permettent que difficilement d'accéder à un logement dans le parc privé.

Le flux : 13 ménages soit 28 personnes entrées pour 17 ménages soit 28 personnes sorties.

13 Personnes isolées  1 groupe de personnes et 13 familles  avec 14 mineurs 

SEXE DES ADULTES		%
Femme	18	35,3%
Homme	12	23,5%
Enfant	21	41,2%
<b>TOTAL</b>	<b>51</b>	<b>100,0%</b>

TRANCHE ÂGE		%
Moins de 3 ans	1	2,0%
Moins de 18 ans	13	25,5%
18-24	8	15,7%
25-49	21	41,2%
50-64	7	13,7%
65 et plus	1	2,0%
<b>TOTAL</b>	<b>51</b>	<b>100,0%</b>

Nous constatons un rapport équilibré entre l'accueil des hommes et des femmes sur le dispositif ALT et le nombre d'enfants est par ailleurs très important.

TYPOLOGIE MÉNAGE		%
Conjoint	2	3,8%
Couple avec enfants	2	3,8%
Couple sans enfant	0	0,0%
Enfant	14	26,4%
Enfant majeur	7	13,2%
Femme Isolée	4	7,5%
Femme seule avec enfant	10	18,9%
Groupe adulte sans enfant	1	1,9%
Homme Isolé	9	17,0%
Homme seul avec enfant	1	1,9%
Membre Famille	1	1,9%
TOTAL	51	96,2%

NATIONALITÉ DES ADULTES		%
FR	31	60,8%
Apatride	0	0,0%
Hors UE	10	19,6%
UE	6	11,8%
Enfant	4	7,8%
TOTAL PERSONNES	51	100,0%

SITUATION AVANT HÉBERGEMENT		%
A la rue - abri de fortune	3	11,1%
Hébergé chez des amis-autres	4	14,8%
Hébergé chez famille	1	3,7%
Hébergement d'insertion	3	11,1%
Hébergement d'urgence	6	22,2%
Hôtel 115	8	29,6%
Institutions publiques (hôpital/ maison de retraite)	1	3,7%
Location parc public	1	3,7%
TOTAL	27	100%

La notion “ d'urgence” est importante à souligner ici. En effet, nous constatons que près de 51% des personnes intègrent le dispositif ALT, en sortie d'un dispositif d'urgence.

MOTIF ENTRÉE Hébergement		%
Départ département initial	1	3,7%
Dort dans la rue	2	7,4%
Fin d'hébergement chez des tiers	4	14,8%
Fin d'hospitalisation	1	3,7%
Séparation ou rupture des liens familiaux	2	7,4%
Sortie hébergement collectif	8	29,6%
Violences familiales – conjugales	9	33,3%
TOTAL	27	100%

Parmi les 6 sites destinés à l'hébergement ALT, nous avons fait le choix d'en réserver un exclusivement aux femmes victimes de violences, 3 ménages peuvent y être accueillis. Généralement, ce public transite d'abord par le dispositif d'urgence hôtelière.

Il n'est pas rare que ces femmes intègrent d'abord la **structure collective** pour au moins deux raisons :

D'une part pour la mise en sécurité vis à vis des auteurs (présence du personnel 24h/24h, soutien massif en matière éducative et psychologique).

D'autre part pour des raisons économiques. En effet, dans la plupart de ces situations, les femmes sont dépendantes économiquement de leur mari et/ou conjoint. Elles bénéficient d'un accompagnement social leur permettant ainsi d'ouvrir leurs droits. Cet accompagnement global permet également à ces femmes de traverser une période de transition cruciale à l'issue de laquelle elles auront pu mettre en réflexion et à distance leur traumatisme.

TYPE RESSOURCE PRINCIPALE des adultes à l'entrée du dispositif		TYPE RESSOURCE PRINCIPALE des adultes a la fin du séjour ou de l'activité 2020
AAH	2	4
Allocation temporaire d'attente	1	
Allocations chômage	5	2
Formation	1	2
Ressources d'activité	7	11
Retraite	1	3
RSA majoré	3	3
RSA socle	4	1
Sans ressource (dont 6 enfants majeurs) et 5 adultes dans l'impossibilité administrative d'en bénéficier	11	11

MONTANT TOTAL RESSOURCES DU MÉNAGE À L'ENTRÉE SUR LE DISPOSITIF		%
0	5 ménages dans l'impossibilité administrative d'en bénéficier	18,5%
300 à 599€	2	7,4%
600 à 899€	5	18,5%
900 à 1199€	10	37,0%
1200 à 1499€	3	11,1%
1500€ et plus	2	7,4%
TOTAL	27	100%

MONTANT TOTAL RESSOURCES DU MÉNAGE A LA FIN DU SÉJOUR OU DE L'ACTIVITÉ 2020		%
0	<b>5 ménages dans l'impossibilité administrative d'en bénéficier</b>	18.5%
300 à 599€	2	7,4%
600 à 899€	6	22.2%
900 à 1199€	6	22.2%
1200 à 1499€	8	29,6%
1500€ et plus	1	3,7%
TOTAL	27	100%

SITUATION EMPLOI À L'ENTRÉE DU DISPOSITIF		SITUATION EMPLOI FIN DU SÉJOUR ou 2020	
CDI	6		6
Apprenti	1		1
CDD	2		6
Sans Emploi (dont 7 enfants majeurs)	27		20
<i>Enfant</i>	<i>14</i>		<i>14</i>
Retraité	1		3
TOTAL	51		51

Pôle Hébergement FALEP

DISPOSITIF URGENCE - ALT

A la lecture de ces tableaux nous constatons que les situations relatives à l'emploi, aux types de ressources connaissent des modifications importantes.

Nous notons une augmentation des ressources due à une reprise de l'activité professionnelle. Le travail d'accompagnement social mené par l'équipe éducative a permis à 4 personnes d'accéder à un emploi. Grâce à leur intégration sur le dispositif, ces personnes ont pu trouver une certaine stabilité qui a fait émerger une motivation et un désir de faire évoluer leur situation personnelle. Le lien de confiance établie entre le travailleur social et la personne permet de mener à bien la conduite du projet.

Par ailleurs, ce travail a permis également à des personnes d'accéder au soin et bénéficier ainsi d'une AAH.

5 ménages ne disposent pas de situation administrative stable. En effet, les démarches de régularisation pour leur titre de séjour sont en cours. Ainsi, ils sont dans l'impossibilité d'accéder à un emploi sans un accord préalable du service immigration de la DIRECCTE.

DESTINATION SORTIE		%
Transfert dispositif	12	23,53%
Logement Public	4	7,84%
Logement Privé	2	3,92%
Exclusion	1	1,96%
Parti sans prévenir	1	1,96%
Départ hors territoire	4	7,84%
Colocation	1	1,96%
Autre	3	5,88%
TOUJOURS PRÉSENT	23	45,10%
TOTAL	51	100%

Nous notons que les transferts de dispositif sont majoritairement effectués vers du logement en intermédiation locative (concerne 8 ménages- 1 ménage est réorienté en collectif, 1 personne autre structure.

En effet, pour les personnes isolées, il est pratiquement impossible qu'elles puissent accéder à un logement dans le parc privé du fait de leur faible ressource. L'accès à un logement social via le DALO est tout aussi compliqué pour des raisons strictement liées à une faible offre de logement de type 2 sur notre territoire.

Illustration d'un parcours d'une femme victime de violence :

Mme. est âgée de 25 ans, de nationalité Tunisienne elle est mariée depuis trois ans. Mère d'un très jeune enfant, elle est arrivée en France il y a deux ans. Elle bénéficie d'un titre de séjour provisoire conformément à son statut de femme mariée.

J. subit depuis son arrivée en France des violences (séquestrations, humiliations, violences physiques) de la part de son mari. Le voisinage a alerté la police à plusieurs reprises mais l'auteur des violences n'a pas été poursuivi faute de preuves suffisantes. J. est orientée par la Corsavem. Nous la rencontrons à plusieurs reprises, l'informons sur ses droits et évoquons les modalités et la possibilité d'un accueil au sein de notre établissement, lorsqu'elle se sentira prête.

J. décide un jour de fuir et nous demande d'être hébergée pour une mise en sécurité.

Nous lui proposons immédiatement une mise en sécurité en nuitée hôtelière pour elle et son enfant. Cet accueil doit lui permettre de s'extraire de son environnement et rompre avec les violences.

L'entretien avec le travailleur social puis la rencontre et la mise en place d'un soutien psychologique avec la psychologue du service permettent à madame un accompagnement dans les démarches de dépôt de plainte contre son mari et orientation vers un avocat partenaire

La restauration au sein de la structure collective lui est proposée pour rompre avec l'isolement. Madame adhère à la proposition d'entrée en structure collective pour elle et son enfant, lui garantissant sécurité et conditions matérielles adaptées. Les actions réalisées avec elle :

- Accompagnement administratif (ouverture de droits sociaux RSA majoré ; PAJE), ouverture d'un compte bancaire personnel, demande de logement social,
- Soutien à la parentalité (suivi PMI, visite de la puéricultrice), accompagnement vers des structures de la petite enfance Maison Ouverte
- Elaboration du projet personnalisé (formation et apprentissage de la langue française avec le GRETA, validation du permis de conduire tunisien en France, inscription de l'enfant en halte- garderie,
- Inscription à Pôle emploi pour accéder à un chantier d'insertion
- Orientation vers le dispositif ALT (sur site dédié à l'accueil des femmes victimes de violences)
- Elaboration de la demande au Droit Au Logement Opposable
- Constitution d'un fond d'épargne dédié à son futur accès à un logement autonome
- Participation aux ateliers proposés par l'ADIL (informations sur les droits et les obligations des locataires)

A travers cette illustration, nous mettons en évidence l'importance du processus d'autonomisation et les étapes essentielles à franchir dans la démarche visant l'insertion socio-professionnelle.

Il s'agit là d'une situation particulière, la notion de temporalité varie selon les cas et les situations.

Il est indispensable d'ajuster l'accompagnement social en fonction de la réalité de chacun, l'équipe pluridisciplinaire est le garant d'un accompagnement adapté et personnalisé.

## Territoire 2. Grand sud PORTO VECCHIO

### A.L'hébergement urgence Porto-Vecchio

27 ménages soit 43 personnes concernées, avec 657 nuitées réalisées pour une durée moyenne de séjours de 15 jours

18 Personnes isolées  1 groupe de personnes et 7 familles  avec 12 mineurs 

TYPOLOGIE MENAGE	
Femme isolée	13
Homme isolé	5
Couple sans enfant	0
Couple avec enfant	1
Femme seule avec enf.	6
Homme seul avec enf.	0
Groupe avec enfant	0
Groupe sans enfant	1
Conjoint	1
Enfant	12
Membre famille	4
<b>TOTAL</b>	<b>43</b>

MOTIF DE LA DEMANDE	
Dort dans la rue	6
Fin d'hébergement chez des tiers	6
Fin d'hospitalisation	1
Logement repris par le propriétaire	1
Sortie d'hébergement	1
Violences familiales – conjugales	12

R.S.A	5
Salaire	3
Sans ressource	15
Allocation-chômage	1
Retraite	2
AAH	1
Bourse	1

DESTINATION SORTIE	
Transfert dispositif	8
Logement Public	0
Logement Privé	3
Retour Domicile conjugal	10
Retour Domicile parental	2
Retour Famille	2
Départ hors territoire	3
Hébergement d'urgence	2
HCT	5
Autre	3
TOUJOURS PRESENT	5
TOTAL	43

Durant le confinement la ville de Porto-Vecchio et l'Etat ont ouvert un centre de confinement destiné aux personnes sans abri du 17 avril au 16 mai 2020.

9 personnes y ont été accueillies, toutes ont été rencontrées par notre service.

Nous avons assuré l'accompagnement social de ces personnes et organisé les rapatriements, ou les orientations des personnes à la sortie de centre. Par la mise en place de rendez-vous à la fois sur le site et au bureau de la FALEP, pour chacune a été conjointement travaillé une proposition d'orientation, seules 3 des personnes ont finalement refusé l'orientation proposée.

Une seule a intégré notre structure à Porto-Vecchio, pour certaines des transferts vers des places CHU Ajaccio ont été proposé avec la prise en charge de taxis, pour d'autres des aides et des rapatriements vers le continent ont été organisés.

Pôle Hébergement FALEP

DISPOSITIF URGENGE - ALt

## HEBERGEMENT URGENCE PUBLIC F.V.V

Nombre de nuitées réalisées : 1 774

à mettre en lien avec les nuitées hôtel dont 47% concernent des FVV.

5 femmes isolées

6 femmes accompagnées d'enfants

10 enfants

<b>DESTINATION SORTIE</b>	
<b>Transfert dispositif</b>	5
<b>Logement Public</b>	1
<b>Logement Privé</b>	0
<b>Logé par employeur</b>	0
<b>Retour Domicile conjugal</b>	3
<b>Retour Domicile parental</b>	1
<b>Retour Famille</b>	2
<b>Départ hors territoire</b>	0
<b>TOUJOURS PRESENT</b>	9
<b>Départ volontaire</b>	0
<b>TOTAL</b>	21

<b>LIEU POURSUITE PARCOURS</b>	
<b>ALT</b>	1
<b>CHRS Collectif</b>	2
<b>URGENCE PV</b>	2
<b>TOTAL</b>	5

## B. Dispositif ALT Porto-Vecchio

Le dispositif est exclusivement composé de logements diffus. Majoritairement occupé par un seul ménage, un seul des sites est organisé pour un hébergement partagé.

Le public de l'ALT est fragile. 50 % du public est sans aucune ressource à l'entrée.

87,5 % des ménages sont des personnes isolées, avec une répartition hommes-femmes de 50 %

La durée moyenne des séjours est relativement longue.

6336 nuitées réalisées, taux occupation **102.11 %**

Pour une durée moyenne de séjour : 274 jours soit 9 mois

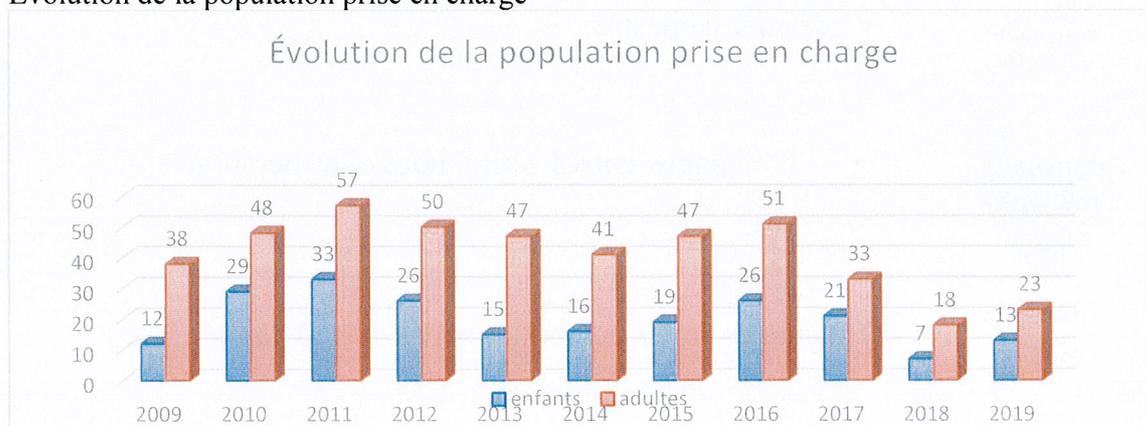
Flux : 8 personnes entrées / 5 personnes sorties

### Caractéristiques du public

16 Ménages soit 25 personnes concernées

11 Personnes isolées  5 familles  avec 6 enfants mineurs 

### Évolution de la population prise en charge



Ce tableau est à croiser avec les durées de séjours qui allongent au fil des années. La durée moyenne des séjours des personnes sortantes est de plusieurs années.

**Durée hébergement des sortants**                      **NB de personnes**

Moins de 15 J

De 15 jours à 6 mois

Plus de 6 mois à 12 mois

Supérieur à 12 mois

1

1

5

Pôle Hébergement FALEP

DISPOSITIF URGENCE - ALT

## CARACTÉRISTIQUES DU PUBLIC

Composition familiale	Nombre de ménages	%
Homme seul	7	43,75
Femme seule	4	25
Couple avec enfant (s)	2	12,5
Parent isolé avec enfant (s)	3	18,75
<b>TOTAL</b>	<b>16 situations</b>	<b>100 %</b>

TRANCHE ÂGE	
Moins de 3 ans	1
Moins de 18 ans	5
18-24	2
25-49	0
50-64	6
65 et plus	2

- Pour 5 ménages l'entrée dans le dispositif constitue une poursuite de parcours. Parmi eux, deux femmes étaient accompagnées d'enfants.



- 2 ménages soit 3 personnes étaient entrés durant le dernier trimestre.

- 6 ménages entrés soit 8 nouvelles personnes

- 7 ménages soit 7 personnes sortis durant l'année 2020

Origine géographique	- Nombre de ménages
Corse du Sud	<b>16</b>
Haute Corse	
Autre département	
UE	

Motif entrée ALT	Nombre de Personnes
Changement Dispositif	18
Violences Familiales Et Conjugales	
Sortie De La Rue	5
Fin hébergement chez tiers	2
Total	25

Près de 60 % des personnes soit 8 ménages ont vécu dans un contexte de violences.

#### RESSOURCES À l'entrée

R.S.A	1
Salaire	3
Sans ressource	8
Allocation-chômage	2
Retraite	2

Évolution des ressources des personnes durant le parcours et au moment de leur sortie du dispositif.

R.S.A	4
Salaire	3
Allocation-chômage	3
Sans ressource	2
IJ	1
AAH	1
Retraite	2

L'accompagnement à l'emploi est une mission importante, le travail est co-élaboré avec une conseillère en insertion professionnelle, débute par la réalisation d'un diagnostic partagé autour de l'insertion professionnelle et bien souvent d'une reconversion.

Il s'agit de comprendre et d'accompagner les raisons d'une volonté de changement d'emploi (soit d'employeur soit de secteur d'activité). Une majorité de ce public ne parvient pas à gérer la multiplicité des intervenants, la présence du CIP permet une forme de référent « parcours emploi » qui facilite les liaisons avec le droit commun après une remise en dynamique des personnes.

### Principale Orientation à l'issue du séjour et de la prise en charge

2 sorties vers le parc social sont constatées cette année, la part des personnes sorties vers le logement personnel est de 60 %.

3 personnes soit 3 ménages en logement autonome	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Soit 2 personnes en logement public</li><li>➤ Soit 1 personne en logement accompagné IML</li></ul>
--	--

EHPAD : 1 personne  
Exclusion : 2 personnes/ 2 ménages  
Fin de prise en charge : 1 personne  
Toujours présentes en poursuite de parcours : 18 personnes soit 9 ménages

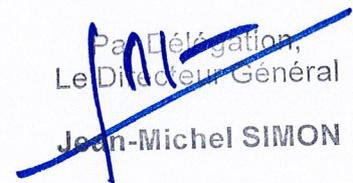


## CONCLUSION

Si l'année 2020 est marquée par la crise sanitaire et l'adaptation de l'établissement sur l'ensemble des périodes y compris durant le confinement, les résultats de l'activité ne s'en trouvent pas minorés. Nous avons pu, avec nos propres craintes, maintenir un accompagnement de proximité auprès des plus fragiles tout en adaptant nos modes d'intervention et en faisant avec une présence sur le terrain des autres intervenants de plus en plus restreinte.

In fine, nous constatons que l'année qui s'annonce sera tout aussi particulière. En effet, nous devons faire preuve davantage de vigilance auprès d'un public déjà bien fragilisé mais également réussir à apporter des réponses à un nouveau public qui jusqu'alors n'a jamais été confronté à l'action sociale.

**FALEP 2A**  
Immeuble le Louisiane BAT A  
Rue Paul Colonna d'Istria - Cs30027  
20181 AJACCIO Cedex 1  
Tél : 04 95 21 41 97 - falepdg@falep2a.org

  
Par Délégation,  
Le Directeur Général  
**Jean-Michel SIMON**

